



Dossiers :

- Les intersyndicales
- Les élections professionnelles

Action Praticiens Hôpital : une intersyndicale dynamique de professionnels présents et investis sur le terrain
Élections professionnelles de juin 2024 : votez pour les listes Action Praticiens Hôpital !

La rentrée passée, il est temps de penser à 2024

Lorsque paraîtra cette revue, APH sera sur le point de rencontrer le ministre.

Vous trouverez dans ce magazine un dossier complet sur la grève du 3 juillet dernier, qui fut un mouvement fort de mobilisation parmi les praticiens hospitaliers, témoignant de l'inquiétude et de l'exaspération de l'ensemble de nos collègues face aux promesses et aux évolutions annoncées

jamais suivies d'effets. Le navire coule et l'orchestre continue sa partition comme si de rien n'était...

L'année 2024 sera une échéance importante pour nous. En effet, ce sera au mois de juin que se dérouleront les élections professionnelles pour les praticiens hospitaliers.

Vous devrez élire vos représentants à la commission statutaire nationale, au conseil de discipline et enfin au conseil supérieur des professions médicales. Il y aura donc deux élections distinctes, l'une réalisée par le CNG, l'autre par la DGOS, mais qui se dérouleront, selon toute vraisemblance, en même temps.

Nous vous expliquons tout dans ce numéro. Qui sont nos interlocuteurs, à quoi ça sert, quelle importance cela a, et enfin qui sont les candidats. Nous vous présentons aussi notre intersyndicale, APH, union de la Confédération des Praticiens des Hôpitaux et d'Avenir Hospitalier, l'ensemble des syndicats qui appartiennent à cette union, l'ensemble du bureau et du conseil d'administration, et enfin nos valeurs et les revendications que nous portons. **En effet, il nous apparaît important et opportun de personnaliser un peu ces futures élections et les potentiels candidats que vous côtoyez au quotidien dans vos pôles et services sans toujours très bien savoir ce qu'ils font à côté.**

Ils sont en effet garants de l'impartialité des décisions rendues tant en matière disciplinaire qu'en matière réglementaire, ils agissent pour l'intérêt collectif, et croyez bien que sans eux et sans leur implication votre quotidien serait encore bien plus difficile. Il nous semble donc important et même nécessaire que chaque respon-

SOMMAIRE

RETOUR SUR LA GRÈVE

Grève des PH en juillet : entre succès inédit – selon les syndicats – et non-événement – selon le ministère4

DOSSIER : LES INTERSYNDICALES

Qui sont les organisations syndicales médicales hospitalières qui ont signé le Ségur ?6

APH : UNE INTERSYNDICALE DYNAMIQUE DE PROFESSIONNELS

PRÉSENTS ET INVESTIS SUR LE TERRAIN

Le Bureau d'APH.....7

Les syndicats constitutifs d'APH.....8

La commission hospitalo-universitaire d'APH.....11

Les valeurs portées par APH.....12

APH : NOS REVENDEICATIONS

To be or not to be PH :

la question que tout le monde se pose !13

#rendezvous4ans :

APH propose une solution réglementaire.....15

DPC et Certification Périodique des Médecins :

deux Arlésiennes pour le prix d'une ?16

Pour une représentation des PH

au conseil d'administration de l'IRCANTEC16

Négociations sur les retraites H-U : un coup pour rien ? ..17

Gouvernance : lutter contre l'hôpital entreprise17

DOSSIER : ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

La République peut-elle encore se passer des partenaires sociaux ?18

Cap sur 2024 : élections professionnelles19

Élections professionnelles de juin 2024 :

Votez pour les listes Action Praticiens Hôpital !.....20

RÉFLEXION

De l'usage d'un ministère de la Santé21

BRÈVES

Assises de la pédiatrie ? Vous avez dit « Assises » ?22

La réforme de la Protection Sociale Complémentaire, kesako ?22

PETITES ANNONCES23

ISSN : 2678-3606

DIRECTEUR DE PUBLICATION : CHRISTIANE MURA

RÉDACTEUR EN CHEF : JEAN-FRANÇOIS CIBIEN

COORDONNATEUR DE LA RÉDACTION : RICHARD TORRIELLI

COMITÉ DE RÉDACTION : ÉRIC BRANGER, EMMANUEL CIXOUS,

FLORENCE COMPAGNON, MARIE-JOSÉ CORTÈS,

ANNE DAVID-BRÉARD, DELPHINE GLACHANT, ÉRIC GUIHENEUF,

YVES HATCHUEL, MARC NOIZET, ÉRIC LE BIHAN, PASCALE LE PORS,

JEAN-MARIE LELEU, SALEM OULD-ZEIN, XAVIER PALETTE,

CAROLE POUPON, YVES RÉBUFAT, ANNE WERNET, JACQUES YGUEL

ÉDITEUR : EKTOPIC

EKTOPIC@EKTOPIC.COM

PETITES ANNONCES : K. TABTAB

K.TABTAB@RESEAUPROSANTE.FR

IMPRESSION : IMPRIMATUR

sable et chaque candidat soit toujours en activité, confronté à la réalité du terrain.

Faut-il encore être praticien hospitalier aujourd'hui ?

Les dernières statistiques du CNG sont inquiétantes puisqu'il y a désormais un seul candidat pour trois postes de praticien hospitalier ouverts au concours. L'enquête « to be or not to be PH » ouvre la voie vers de nouvelles pistes qu'il est urgent d'explorer sous peine de voir les praticiens hospitaliers rejoindre le classement des espèces en voie de disparition.

Cette rentrée 2023-2024 sera-t-elle l'air du renouveau pour le dialogue social avec ce nouveau ministre au profil très différent de celui de son prédécesseur ? Pour le moment, nous n'avons aucune certitude sur la

pérennité de nos interlocuteurs actuels au ministère de la Santé et encore moins sur la volonté de poursuite des discussions sur les deux sujets brûlants que sont la permanence des soins et la reprise des quatre ans d'ancienneté.

Quoi qu'il advienne, nous sommes prêts à remettre le couvert selon la forme qui nous paraîtra la plus adaptée à la situation du moment, notre détermination restant intacte tout autant que notre engagement envers vous.

*Yves Rébufat, délégué général APH,
président exécutif d'Avenir Hospitalier*



remercie



Association
des Praticiens Hospitaliers Non Universitaires



GROUPE
PASTEUR
MUTUALITÉ

pour leur soutien financier

Grève des PH en juillet : entre succès inédit – selon les syndicats – et non-événement – selon le ministère

Vous avez été historiquement nombreux à vous déclarer en grève au début de l'été : bravo ! 3 ou 4 juillet, vous avez choisi : la grande majorité des grévistes ont suivi la consigne d'Action Praticiens Hôpital (APH) de se mobiliser le 3 juillet, pour une réouverture des négociations autour de deux thématiques majeures (car on ne pouvait pas tout demander dans un même temps) : la revalorisation des carrières de PH, intégrant la correction de l'injustice des 4 ans d'ancienneté, et la revalorisation pérenne et substantielle de la permanence des soins, gardes et astreintes comprises.

Si rarement – et certainement jamais – une manifestation de praticiens hospitaliers n'a eu autant de succès, les chiffres avancés par la DGOS (taux de mobilisation et taux de participation respectivement inférieurs à 20 % et 13 % en totalisant les deux journées de grève) nous interrogent, quand nous avons des remontées du terrain bien supérieures, allant jusqu'à 81 % de grévistes à Annecy. D'autant que, selon ces données, un tiers des praticiens grévistes aurait été assigné : étonnant pour une grève qui aurait un taux de grévistes si bas !

En effet, depuis la dernière grève de praticiens hospitaliers, les modalités de décompte par le ministère ont changé – et se voulaient plus proches de la réalité : auparavant, le ministère envoyait des « coups de sonde » dans les établissements de son choix et en déduisait, par extrapolation, un taux national. Autant dire, une méthodologie bien faible pour les scientifiques que nous sommes !

SOLEN, mode d'emploi

Le progrès aidant, désormais les taux de grévistes sont renseignés électroniquement au ministère en fin de matinée et en fin d'après-midi. Nous attendions donc des chiffres non contestables avec cette méthode censée être beaucoup plus rigoureuse, et dont les calculs sont faits par des machines. C'est là que le bât blesse.

A priori, le chiffre absolu de praticiens grévistes (assignés ou non) et de praticiens « attendus » le jour de la grève sont remontés par chaque établissement, en fin de matinée et en fin d'après-midi, via le dispositif SOLEN. Enfin, c'est ce que nous avons compris, aucune information sur ce nouveau dispositif n'ayant été communiquée aux organisations syndicales, si l'on excepte

une instruction (N° DGOS/RH3/DGCS/2017/64 du 24 février 2017).

RECENSEMENT DES PERSONNELS GREVISTES

Journée du 3 juillet 2023

RGPD :

En application de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 et du Règlement européen 2016/679 dit Règlement général sur la protection des données, vous devez informer les personnels de ce recensement.

	Nbre d'agents devant normalement être présents le jour de la grève (effectif prévu au planning) (a)	Nbre d'agents absents pour fait de grève (absents de l'établissement) (b)	Nbre d'agents déclarés grévistes mais présents (assignés) pour assurer le service minimum (c)	Taux de mobilisation ((b+c)/a) en %	Taux de participation (b/a) en %
Personnels médicaux	●	●	●	●	●

Petit retour sur la méthodologie et les définitions : deux fois dans la journée (10 heures et 17 heures), les établissements remontent les taux de grévistes. Ils renseignent :

- le nombre d'agents devant normalement être présents le jour de la grève (a) ;
- le nombre d'agents grévistes absents, y compris pour une grève d'une heure (b) ;
- le nombre d'agents grévistes assignés (c).

Les praticiens qui sont en congé (vacances, congé maladie, disponibilité... **et repos de sécurité**) sont donc d'ores et déjà exclus du décompte. Ils ne figurent ni au numérateur (b/c), ni au dénominateur (a), ce qui est déjà une déformation de la réalité ! En revanche, les médecins intérimaires et les docteurs juniors, non couverts par le préavis, sont bien décomptés au dénominateur (a).

Première sous-estimation de la mobilisation : une description des praticiens non superposables aux praticiens couverts par le préavis !

Le taux de mobilisation prend en compte l'ensemble des

grévistest (b+c), et le rapporte au nombre d'agents présents... alors que le taux de participation déduit les grévistes assignés : or, on parle en général de taux de participation, ce qui amoindrit considérablement la réelle mobilisation. Il conviendrait d'ailleurs de parler plutôt de « taux d'assignation », qui mettrait en lumière au passage que dans le service public hospitalier, le principe de la grève est difficile à appliquer. Il est étonnant de constater qu'avec les taux minuscules de grévistes affichés, le taux d'assignation ait été aussi important : il y a bien un problème !

Deuxième sous-estimation de la mobilisation : un petit jeu de sémantique avec « assignés », en excluant du taux de participation les nombreux grévistes assignés !

SOLEN, application ?

Enfin... **ce n'est que sur notre demande que nous avons obtenu les résultats officiels** : un seul par journée (et non deux), pas de chiffres absolus, mais un pourcentage, pas de taux des remontées d'établissement (exhaustif ou non), pas de distinction entre le statut des grévistes (PH et autres statuts).

Et là... les délégués de tous nos syndicats ont fait leur propre recensement, et ont dû jouer au jeu des 7 différences. Ce que nous avons trouvé :

- des établissements qui refusaient de communiquer leur recensement (l'ont-ils simplement fait ?) ;
- des établissements qui ont oublié de comptabiliser des praticiens – parfois tout un service, notamment dans des gros services de l'hôpital majoritairement grévistes (anesthésie-réanimation, urgences...);
- Des établissements qui ont refusé de comptabiliser les praticiens qui ont fait grève moins d'une demi-journée.
- ... Bref, un paquet d'irrégularités.

Troisième cause de sous-estimation du taux de mobilisation : la sous-déclaration par les établissements !

Et enfin...

La représentation syndicale des praticiens hospitaliers se heurte à de nombreux obstacles : le décret sur nos moyens syndicaux, paru en 2021, reste bien en deçà de la représentation syndicale des autres salariés : pas de représentation locale, pas de locaux (ni dans les établissements ni au niveau national), un financement confidentiel (7500 € pour 5 ans pour APH) et, surtout, pas d'accès aux mails des praticiens pour assurer et partager l'information.

Ce n'est donc que le travail de communication des syndicats, grâce aux délégués, aux sites et réseaux sociaux, et à des *mailings-lists* reconstituées (mais souvent bloquées par les hôpitaux) que nous informons les praticiens. Certains établissements sont hors de notre portée, parce que les mails ne passent pas et que nous ne pouvons y avoir, de fait, de représentation locale ! Ainsi, dans de nombreux établissements, les faibles taux de grévistes s'expliquent simplement par l'entrave à la communication syndicale, entrave organisée par nos tutelles !

Quatrième cause de sous-estimation de la colère des praticiens : l'impossibilité de donner une information syndicale à l'ensemble des praticiens du territoire.

Alors, faut-il faire grève ?

Oui, bien sûr ! Il est évident que c'est cette mobilisation qui a permis d'avancer – un tout petit peu – sur la revalorisation de la permanence des soins : pérennisation de la majoration des gardes, intégration des astreintes. C'est le rôle des syndicats ensuite de dénoncer la sous-estimation des taux affichés par le ministère – et nous l'avons fait, auprès des médias et du ministère, et de continuer à afficher nos remontées. Si le conflit entre « les chiffres de la police et les chiffres des syndicats » n'est pas terminé, les chiffres que nous avons affichés ont été communiqués par la conférence des PCME sur certains établissements que l'on ne peut taxer d'activisme syndical.

Par ailleurs, la communication d'APH et de ses composantes syndicales a permis que nombre de journalistes nous contactent dès le dimanche 2 juillet et que cette grève soit répercutée dans les médias, y compris avec des reportages sur les chaînes de télévision nationale, et ce, en dépit d'une actualité intense sur d'autres sujets brûlants.

APH compte sur vous pour poursuivre cette mobilisation si notre nouveau ministre fait mine d'enterrer les négociations sur la permanence des soins et la revalorisation des carrières. Le temps syndical est un temps long, les avancées se font souvent à petit pas mais surtout, elles ne se font que par le soutien massif des praticiens à Action Praticiens Hôpital, qui les représente auprès des tutelles.

Anne Geffroy-Wernet, *secrétaire générale adjointe APH,
présidente du SNPHARE*
Renaud Chouquer, *secrétaire général adjoint du SNPHARE*

Qui sont les organisations syndicales médicales hospitalières qui ont signé le Ségur ?

Le 13 juillet 2020, après plusieurs semaines de négociation menées au pas de charge, Oliver Véran annonçait la signature du Ségur de la santé qui était censé résoudre tous les problèmes de l'hôpital public et du système de santé. Certaines organisations syndicales l'ont signé, d'autres pas. Nous vous proposons un tour d'horizon de ces formations syndicales ayant signé ce Ségur de la santé.

Pour le volet concernant les personnels médicaux hospitaliers, APH et Jeune Médecin ont fait le choix de ne pas signer le Ségur considérant que les propositions du gouvernement n'étaient pas à la hauteur du défi à relever. D'autres organisations ont fait le choix de signer cet accord et d'en faire la promotion : l'INPH représentée par sa présidente historique Rachel Bocher et Alliance Hôpital qui regroupe le SNAMP-HP et la CMH, représentée par Sadek Beloucif (SNAM-HP) et Norbert Skurnik (CMH). Rétrospectivement, la position d'APH semblait la bonne, le Ségur n'ayant malheureusement pas mis fin au départ des praticiens de l'hôpital public.

Alliance hôpital (SNAM-HP + CMH)

SNAM-HP

Syndicat National des Médecins, Chirurgiens, Pharmaciens et Biologistes des Hôpitaux Publics

CMH

Coordination Médicale Hospitalière

- Collégiale des Médecins Légistes Hospitaliers et Hospitalo-universitaires (CMLHHU)
- Fédération Nationale des Syndicats de Praticiens Biologistes Hospitaliers et Universitaires (FNSPBHU)
- Syndicat des Chirurgiens Hospitaliers (SCH)
- Syndicat de Gériatrie des Hôpitaux de Paris (SGHP)
- Syndicat de Médecine Hospitalière (SMH)
- Syndicat National des Chirurgiens Anciens CU et CES (SNCACC)
- Syndicat des Médecins Réanimateurs (SMR)
- Syndicat National des Pharmaciens Praticiens Hospitaliers et Praticiens Hospitaliers Universitaires (SNPHPU)
- Syndicat des Pneumologues Hospitaliers (SPNH)
- Syndicat des Urgences Hospitalières (SPNH)
- Syndicat National des Praticiens Attachés Hospitaliers (SYNPAH)
- Syndicat des Médecins Inspecteurs en Santé Publique (SMISP)

INPH

Intersyndicale Nationale des praticiens d'exercice Hospitalier et Hospitalo-Universitaire

- Syndicat National des Praticiens hospitaliers (SyNPH)
- Syndicat National des Maladies Infectieuses (SNMinf)
- Syndicat des Psychiatres d'Exercice Public (SPEP)
- Syndicat des Praticiens Hospitaliers de Polynésie Française (SPHPF)
- Syndicat des Chirurgiens Pédiatres Français (SCPF)
- Syndicat National des Internistes Français (SYNDIF)
- Organisation Nationale des Syndicats de Sages-Femmes (ONSSF)
- Fédération des Praticiens de Santé (FPS)
- Syndicat National des Pharmaciens des Établissements Publics de Santé (SYNPREFH)
- Syndicat National des Hôpitaux Généraux (SNHG)
- Syndicat des Hospitalo-Universitaires (SHU)
- Syndicat National des Odontologistes des Hôpitaux Publics (SNOHP)
- Syndicat du Service Public Hospitalier (SPH)
- Syndicat Français de Médecine Physique et Réadaptation (SYFMER)

*Éric Guiheneuf,
vice-président « Les Biologistes Médicaux »*

Action Praticiens Hôpital (APH) : une intersyndicale dynamique de professionnels présents et investis sur le terrain

APH a été fondée en 2015 par l'entremise de Nicole Smolski, Max Doppia, Jacques Trevidic, Marc Betrémieux, Michel Dru et Yves Rébufat pour renforcer et potentialiser les synergies des intersyndicales de praticiens hospitaliers Avenir Hospitalier (AH) et la Confédération des Praticiens des Hôpitaux (CPH). Ces 2 intersyndicales sont constituées de leurs syndicats adhérents respectifs. Vous trouverez dans cet article l'organisation d'APH et un résumé des actions portées par les différents syndicats constitutifs de CPH et d'AH.

Le Bureau d'APH



Président depuis 2020 : Jean-François Cibien
Président d'Avenir Hospitalier,
Vice-président de SUDF
PH urgentiste au CH d'Agen-Nerac



Délégué général : Yves Rébufat
Président exécutif d'Avenir Hospitalier depuis 2018
Membre du Conseil d'Administration du SNPHARE
PH anesthésiste-réanimateur au CHU de Nantes



Vice-présidente depuis 2020 : Carole Poupon
Présidente de la CPH
Présidente du SNBH
PH biologiste au CH de Gonesse



Vice-présidente depuis 2023 : Marie-José Cortes
Présidente du SPH depuis mars 2021
PH psychiatre au CH de Mantes la Jolie



Secrétaire général : Éric Branger
Président du SPHP
PH pharmacien à l'hôpital au CH de Ploemel



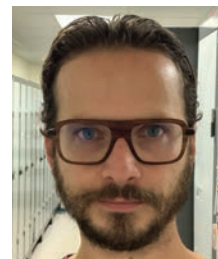
Secrétaire générale adjointe : Soazic Peden
Secrétaire nationale du SPH
PH pédopsychiatre au CHU de Brest



Secrétaire générale adjointe : Anne Geffroy-Wernet
Présidente du SNPHARE
PH anesthésiste-réanimateur au CH de Perpignan



Secrétaire général adjoint : David Guénet
Trésorier du SNBH
PH biologiste CHU Caen



Secrétaire général adjoint : Edwin Rouff
Membre du conseil d'administration de SUDF
PH urgentiste au CH d'Agen-Nerac



Trésorier : Jean-Bernard Tuety
Trésorier de la FNAP
PH radiologue au CH de Châlons sur Saône



Trésorier adjoint : Eric Guiheneuf
Vice-président : Les Biologistes Médecins
PH biologiste au CHU d'Amiens

Les syndicats constitutifs d'APH



Président : Jean-François Cibien



Président exécutif : Yves Rébufat



<https://snphare.fr/fr>

Présidente et représentante à APH :
Anne Geffroy-Wernet



Le Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes-Réanimateurs, Elargi aux autres spécialités est la continuité d'une organisation syndicale créée en 1970, et qui s'est adapté aux évolutions statutaires (notamment la création du statut de praticien hospitalier en 1984). Défendant initialement les praticiens hospitaliers anesthésistes-réanimateurs, il a décidé en 2009 de s'étendre à la défense de tous les praticiens hospitaliers qui suivent sa ligne éditoriale, notamment concernant le statut, le temps de travail et la permanence des soins. Ainsi, au fil du temps, plus du tiers des adhérents au SNPHARE sont des non-anesthésistes-réanimateurs, représentés dans le conseil d'administration.

Le SNPHARE a mené un combat historique permettant d'obtenir le repos de sécurité post-garde en 2002. La revendication 24 h = 5 DJ est martelée depuis maintenant plus de 20 ans, sans que les pouvoirs publics n'aient accepté de l'inscrire dans le statut. Le SNPHARE a également beaucoup œuvré contre l'injustice liée au reclassement de 2020 #rendez-nousnos4ans, et des travaux étaient en cours dans ce sens avec la DGOS et les organisations syndicales au printemps 2023. Le SNPHARE est également une des composantes du Conseil National Professionnel d'Anesthésie-Réanimation-Médecine Périopératoire.

Le SNPHARE publie la revue PHARE, dont un numéro historique vient de retracer son histoire, son présent et ses projets d'avenir : PHARE 100.



<https://syngof.fr>

Président : Bertrand de Rochambeau
Représentante à APH ; Pascale Le Pors-Lemoine
(vice-présidente)



Le SYNGOF (Syndicat des Gynécologues Obstétriciens de France) est le syndicat unique de l'ensemble des gynécologues exerçant en France et concourant à la santé et au bien-être des femmes que ce soit en gynécologie médicale, obstétrique ou chirurgie.

Le SYNGOF en son sein permet un débat constructif équilibré et réaliste entre Praticiens Hospitaliers et libéraux, défendant la qualité d'exercice et de soins dans tous les aspects de sa spécialité : suivi gynécologique, contraception, orthogénie, suivi de la grossesse et de la naissance normales comme pathologiques, l'échographie, la PMA, la cancérologie, les troubles de la statique pelvienne, etc. Tous domaines donnant lieu à de riches débats éthiques, mais aussi à de graves difficultés d'exercice peu reconnues par les pouvoirs publics !

Le SYNGOF fort de ses 750 adhérents défend avec vigueur auprès des tutelles une spécialité enthousiasmante, indispensable et dévouée aux femmes. Le SYNGOF soutient avec constance les gynécologues atteints et parfois découragés par le gynéco-bashing ambiant, contrastant avec le dévouement et la pénibilité d'exercice (PDS en particulier), mais aussi le carcan administratif toujours dénoncé, mais jamais rectifié.



<https://www.sngc.org/>

Présidente et représentante à APH :
Anne David-Bréard



Le SNGC est un Syndicat qui défend les intérêts catégoriels de ses mandants. Par le biais de son intersyndicale, APH, il milite pour que la pratique hospitalière redevienne attractive en termes de qualité de vie au travail, de niveau de revenus, d'indépendance professionnelle, mais aussi d'adaptation aux changements des organisations notamment en défendant une médicalisation de la gouvernance indispensable au bon fonctionnement hospitalier.

Au niveau de la gériatrie, le SNGC est un membre actif du CNP de Gériatrie et de l'ODPC de Gériatrie, Il participe au choix des orientations prioritaires du DPC pour la spécialité de gériatrie. Il est Membre de droit du CA de la Société Française de Gériatrie et Gérontologie et de son Conseil Scientifique. Le SNGC est membre des commissions de qualification en gériatrie 1ère et 2nde instance, et des commissions de validation de l'exercice des praticiens étrangers européens ou hors union européenne. Il est membre de groupes de travail avec la CNSA (Rapport d'Activité Médicale en EHPAD, Nouveau guide de codage PATHOS...), avec la DGCS (Nouveaux rôles du médecin coordonnateur en EHPAD, Articulation Médecin Coordonnateur / Infirmière Coordonnatrice, Médecin Coordonnateur et dispositifs sanitaires intervenants en EHPAD,..., révision des outils de mesure de la tarification dépendance), et la DGOS (évolution des USLD...).



Président et représentant à APH,
Chargé de mission Outre-Mer :
Yves Hatchuel



Le syndicat martiniquais des hospitaliers est un syndicat interdisciplinaire créé en 2010, dans un contexte de crise de représentativité des instances, pour soutenir tous les médecins et pharmaciens de service public de l'île. Les valeurs du service public ont toujours été au cœur de ses actions : il défend l'égalité d'accès aux soins pour tous, dans l'hexagone comme dans les outremer, des plus fragiles (populations précaires, personnes âgées, enfants), comme des plus chanceux. Il veut des soignants qui vont bien pour bien soigner les malades et des malades bien soignés pour que les soignants aillent bien. Inlassablement, face à des procédures kafkaïennes, le SMH rappelle le sens de nos missions et les moyens qui doivent leur être consacrés.

Le SMH a lutté et continuera de lutter, contre les « management » ubuesque et pour l'autonomisation des soignants de terrain selon le principe de subsidiarité. Il réclame la fin de l'étranglement financier perpétuel qui coûte très cher pour la santé de nos concitoyens et ne réalise aucune économie.

Pendant la crise COVID, le SMH a remué ciel et terre pour répondre localement aux besoins qui explosaient : fabriquer des masques en tissus avec filtres aux normes, des connecteurs pour respirateurs, etc... Dans un contexte de panique, il a œuvré, bien plus que les autorités discréditées, pour la vaccination de la population, contre les confusions et les instrumentalisation.

Le SMH s'associe à tous les syndicats des outremer pour rappeler que l'égalité d'accès aux soins n'est pas magiquement garantie par l'égalité de la ... « tarification ».

La devise du SMH est le vivre ensemble. Notre si regretté Kim Benchikh le disait en son créole d'adoption : ANSANM, NOU PLI FÔ !



<https://www.samu-urgences-de-france.fr/fr/>

Président et représentant à APH :
Marc Noizet



SUDF est un syndicat formé des personnels participant à l'activité des Structures de Médecine d'Urgence (Services d'Aide Médicale Urgente, Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation et Services des Urgences). Cette association professionnelle a été créée en 1975 sous le titre Syndicat National de l'Aide Médicale Urgente (SNAMU), pour devenir Samu de France - Syndicat National de l'Aide Médicale Urgente en octobre 1991 puis Samu-Urgences de France en date du 17 décembre 2009.

SUDF intervient à la demande de ses mandants pour faire valoir leurs droits en particulier sur la valorisation du temps de travail des urgentistes et leurs conditions d'exercice. Ainsi la circulaire Urgences du 22 décembre 2014, construite en collaboration avec l'AMUF, a permis de distinguer le travail clinique et le temps dédié aux activités non postées en valorisant toutes nos activités. SUDF construit avec la SFMU et l'AMUF des référentiels nationaux sur les autorisations et les conditions de fonctionnement des Structures de Médecine d'Urgence mais aussi des référentiels transdisciplinaires comme par exemple avec nos collègues psychiatres, pédiatres... pour optimiser nos collaborations et améliorer nos prises en charge.

SUDF est représentée dans les CODAMUPS de tous les départements pour défendre les structures d'urgence, a mis en œuvre des référentiels métiers autour de ratios de praticiens/soignants/agents médico-administratifs et d'assistantes sociales dès 2000 comme des guides d'évaluations des structures de médecine d'urgence. SUDF a développé le Guide de Régulation Médicale, outil essentiel pour optimiser et uniformiser la réponse à apporter à chaque situation qui se présente dans le cadre de cette mission, a lancé les campagnes *No Bed Challenge* comme le *No Dead* pour dénoncer les conséquences de manque de lits d'hospitalisation avec ses conséquences néfastes pour les malades et surtout pour retrouver des conditions d'exercice conforme aux bonnes pratiques et aux attentes des urgentistes. SUDF est également force de proposition pour la rédaction des référentiels sur les Situations Sanitaires Exceptionnelle comme pour le financement de ces mesures.



<https://lesbiologistesmedicaux.fr/>

Vice-Président et représentant à APH :
Eric Guiheneuf



Les Biologistes Médicaux est un syndicat mixte qui rassemble des biologistes hospitaliers, des biologistes libéraux et exerçant dans le secteur privé et des internes.

Notre syndicat est relativement jeune, il a été fondé en 2008 par des jeunes biologistes et des internes lors de la réforme de la biologie médicale pour lutter contre la financiarisation de la biologie.

Nous nous opposons au modèle industriel qui s'appuie sur l'accréditation COFRAC obligatoire pour forcer la concentration des laboratoires au détriment du service médical, et nous combattons la subordination des biologistes que ce soit à des intérêts financiers ou à des directeurs d'hôpitaux.

Nous défendons l'unicité du DES de biologie médicale et combattons toute remise en cause de la médicalisation de la discipline comme l'ouverture de l'exercice à des non-médecins et non-pharmaciens.



<https://www.snpeh.org>

Président et représentant à APH :
Emmanuel Cixous



Le 15 décembre 2000 a été créé le Syndicat National des Pédiatres des Établissements Hospitaliers (SNPEH). Les pédiatres publics se considéraient comme les oubliés des aménagements de l'hôpital, principalement dans les services d'urgences et dans la réorganisation du système des gardes (environ 30 % du nombre total des urgences en France). Favorables à l'instauration du repos de sécurité, ils s'inquiétaient du fonctionnement des services d'urgences, de réanimation pédiatrique ou néonatale sans la création d'un nombre suffisant de postes. Du fait du *numerus clausus* et des postes ouverts à l'internat pour la filière pédiatrie, ils s'inquiétaient de la démographie en pédiatrie avec un retentissement sur la qualité des soins des enfants. Cette vision a anticipé la problématique actuelle. Cela reste un combat majeur du SNPEH. Les objectifs du SNPEH sont :

- La défense des conditions d'exercice, des intérêts généraux et particuliers des pédiatres exerçant dans les établissements hospitaliers.
- L'amélioration des conditions de travail des pédiatres et des autres praticiens spécialistes de l'enfant.
- La défense de la spécificité de la prise en charge des enfants dans les différents secteurs d'activité.

Le SNPEH a rejoint Avenir Hospitalier et Action Praticiens Hôpital en mars 2021. Il est un élément constitutif du Conseil National Professionnel de Pédiatrie.



Présidente : Carole Poupon



Président et représentant à APH :
Jean-Marie Leleu



La FNAP est historiquement un des premiers syndicats de défense des praticiens hospitaliers. La FNAP a été à l'origine de la création de la CHG (qui est ensuite devenue la CPH, un des deux intersyndicats composant APH). La FNAP est un syndicat multicatégoriel. Nous défendons les intérêts de tous les collègues, sans prédominance d'un groupe professionnel. Nous sommes présents dans de nombreuses instances régionales et nationales. Le bureau actuel est composé de Jean-Marie Leleu (président), Jean-Bernard Tuetey (trésorier), Hubert Parmentier (secrétaire) et Bernard Willemin (vice-président). C'est aussi un syndicat qui a toujours défendu l'activité libérale hospitalière.



<https://snbh.org/>

Présidente et représentante à APH : Carole Poupon



Le SNBH est un syndicat historique qui défend tous les Biologistes Médicaux Hospitaliers, praticiens, assistants, internes, qu'ils soient médecins, pharmaciens, non universitaires ou universitaires auprès du ministère. Le SNBH est représenté au niveau de la Commission Nationale de Biologie Médicale. Il est également représenté à titre consultatif au niveau de la Commission de Hiérarchisation des Actes de Biologie (CHAB). Il participe aussi avec le ministère aux projets du numérique en santé. Par le biais des élections professionnelles, le SNBH a également des sièges au niveau de la Commission Statutaire Nationale et du Conseil de Discipline auprès du CNG. Le SNBH est un relais d'informations concernant l'exercice de la Biologie Médicale qu'il diffuse grâce à son édito par mailing, site internet et réseaux sociaux. Nous sommes à l'écoute des questions de nos adhérents et nous vous conseillons en cas de situations difficiles. Le SNBH par sa partie associative (ACNBH) organise tous les ans les Journées Francophones de Biologie Médicale (JFBM), un des plus grands congrès de Biologie Médicale en France, dont la spécificité est une destination différente chaque année par le biais d'un tour de France par région.



<https://sphweb.fr>

Présidente et représentante à APH :
Marie-José Cortes



Initialement « Syndicat des Médecins des Hôpitaux Psychiatriques », le « Syndicat des Psy-chiatres des Hôpitaux » (SPH) a été fondé le 9 juillet 1945. Depuis la création du SPH, l'évolution de la psychiatrie française a toujours été liée au SPH, inscrit dans son histoire, avec notamment la création de l'hospitalisation libre en psychiatrie (1951), le 1er hôpital de jour (1954), la politique de secteur (1960) et sa légitimation (1985), l'autonomie de la psychiatrie et sa séparation d'avec la neurologie, l'ouverture à l'intersectorialité (1990)... Le SPH est partie intégrante de la CPH, membre cofondateur de l'intersyndicale APH au sein de laquelle le SPH s'inscrit activement afin de promouvoir l'hôpital public, d'y défendre le statut, la place, la qualité d'exercice et de vie des médecins hospitaliers. Fort de plus de 800 membres, le SPH est le premier des syndicats de psychiatres hospitaliers publics français. Membre fondateur de l'APPA, le SPH défend l'amélioration des conditions d'exercice de la psychiatrie publique et le développement du service public en santé mentale, la garantie d'indépendance des praticiens et les modalités collégiales de coordination des soins. Le SPH assure la défense individuelle des praticiens sous forme de conseils, soutiens et accompagnements dans les démarches juridiques lors de difficultés concernant les obligations statutaires, la déontologie ou lors de conflits avec les administrations, la justice, la poursuite par un tiers... Le SPH a développé sa réflexion scientifique au sein de la Société de l'Information Psychiatrique (SIP), membre fondateur et actif de la Fédération Française de Psychiatrie (FFP) et de l'Association Mondiale de Psychiatrie (WPA) où elle fait entendre la voix de la psychiatrie française. La SIP organise annuellement « Les journées de l'information psychiatrique », congrès scientifique conforme aux exigences du développement professionnel continu sous l'égide de l'OGDPCPsy et répondant aux exigences Qualiopi. Le SPH et la SIP sont les promoteurs de la revue scientifique « L'information psychiatrique », initialement bulletin syndical du SPH devenue aujourd'hui la revue scientifique mensuelle des psychiatres des hôpitaux.



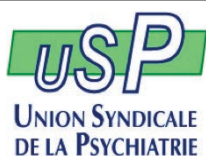
<https://www.sphp.fr/>

Président et représentant à APH : Eric Branger



Le 28 janvier 2006 était créé le Syndicat des Praticiens des Hôpitaux publics ou SPHP. Fruit de la scission avec l'INPH lors de la réforme de la gouvernance hospitalière de 2004 instaurant les pôles au détriment des services, le SPHP est issu de la branche des médecins de la CFE-CGC, du syndicat des praticiens hospitaliers temps plein de l'UNSMHP devenu l'UPHP et de la FNACA, créé en 1982 dans le but d'obtenir un nouveau statut pour les médecins hospitaliers, qui deviendra le statut de PH de 1984. Ainsi, de par ses membres fondateurs, le SPHP n'est pas catégoriel, mais transversal en termes de spécialités, et soutien indéfectible du service public hospitalier.

L'actualité de 2006 était peu différente de maintenant. Problème de représentativité par non prise en compte des résultats des élections statutaires dans la répartition des postes, création des Commissions Régionales Paritaires, dissociation entre nomination (dans un établissement) et l'affectation en local (le SPHP était contre), projet de décret du Centre National de Gestion (CNG), avec déjà nos remarques : « D'après le projet de texte, les praticiens hospitaliers seront faiblement représentés au sein du conseil d'administration du CNG » ou encore le besoin de création d'une cellule d'aide aux PH en difficulté. Bref, le SPHP s'est battu et continuera de se battre pour défendre les Praticiens Hospitaliers et pour une gouvernance plus humaine.



<https://www.uspsy.fr>

Président et représentant à APH : Charles-Olivier Pons



Syndicat de la psychiatrie : l'USP propose une réflexion et une intervention critique dans le champ de la santé mentale. Engagée dans la défense de la psychiatrie et de la pédopsychiatrie humaniste et d'accès égalitaire pour toutes et tous.

L'USP est ouverte à tous les psychiatres et psychiatres en formation, d'exercice public, privé ou associatif, et défend leurs intérêts moraux et matériels, dans le respect des principes d'éthique qui nous fondent et non dans une orientation simplement corporatiste.

L'USP forme avec le SMG l'Union Syndicale de la Médecine.

L'USP est membre de l'APH pour défendre le service public hospitalier.

L'USP adhère au CEDEP (Comité Européen Droit Éthique et Psychiatrie). L'USP est membre d'ATTAC, de la Convergence Nationale de défense et développement des services publics et de NSED (Notre Santé En Danger).

Pratique de la folie est l'association scientifique de l'USP.

L'USP publie régulièrement des articles dans « Pratiques, les cahiers de la médecine utopique ».



<https://www.adiph.org/blog-des-associations/snpgh-syndicat-national-des-pharmaciens-gerants-hospitaliers>

Présidente et représentante à APH : Florence Compagnon



Né en 1964 le SNPGH a pour but de faciliter l'exercice professionnel des pharmaciens dans les établissements de santé publics, privés et Espic. « Unis pour notre DES », voilà le slogan du SNPGH en cette période de forte discussion sur les conditions d'exercice en PUI. L'union de tous les pharmaciens hospitaliers nous apparaît comme la réponse à apporter aux discussions actuelles.

L'important est également de fédérer tous les modes d'exercice autour des questions importantes de notre profession. Le SNPGH est le seul syndicat de pharmacien à défendre les intérêts de tous les acteurs pharmaciens. Un autre chantier à venir a trait à l'attractivité auprès des jeunes générations. La première vague de nos adhérents arrive aujourd'hui à l'âge de la retraite... Il nous faut donc renouveler nos forces vives, en sachant mieux intégrer les attentes de nos nouveaux collègues – internes et assistants en pharmacie – pour pouvoir y répondre efficacement et donc développer notre attractivité. Nous avons, pour cela, mis en place une cotisation réduite destinée aux jeunes générations et aux primo adhérents, avons refondu nos outils, notre logo et la présentation WEB, et développons progressivement notre présence sur les réseaux sociaux.

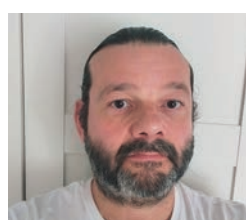
La commission hospitalo-universitaire d'APH



Gisèle Apter
PU PH Psychiatrie
de l'Enfant et Périnatale
GHH UFR Santé
Rouen



Raphaël Briot
MCU PH
Anesthésie-réanimation
SAMU 38
CHU Grenoble Alpes



Cyrille Blondet
MCU-PH
Médecine nucléaire
CHU Strasbourg



Jeannot Schmidt
PU PH
Urgentiste
CHU Clermont-Ferrand

Les valeurs portées par APH

APH rassemble les praticiens de différentes disciplines, unis, tous acteurs de la défense de l'Hôpital Public.

APH fédère et réunit des praticiens de terrain, en activité.

APH, c'est l'union d'hommes et de femmes membres élus qui se reconnaissent par leur disponibilité, leur investissement, leur détermination à représenter les praticiens : porte-parole de leurs difficultés et de leurs aspirations, pour une pratique de l'exercice médical dans le respect des valeurs humanistes et éthiques qui nous rassemblent.

Attachés aux valeurs de solidarité, connectés au terrain, nous sommes acteurs d'un dialogue social dynamique et construit, pour négocier, débattre, informer, communiquer, établir, si besoin, un rapport de force et défendre l'indépendance professionnelle de l'ensemble des praticiens vis-à-vis des pouvoirs administratifs et financiers.

Nous voulons préserver les intérêts moraux et matériels de l'ensemble des praticiens de toutes disciplines de la médecine, de la pharmacie et de l'odontologie publique, et améliorer l'attractivité des carrières médicales hospitalières et la démographie médicale à l'hôpital public.

Nous défendons, dans notre exercice quotidien, des conditions de soins et de pratique suffisantes et justes, une cohésion et une cohérence : l'équité entre praticiens, le respect des praticiens, le respect de la dimension humaine des soins. Nous nous opposons aux dérives bureaucratiques.

Nous travaillons à l'amélioration des conditions de travail, notamment en ce qui concerne la définition du temps de travail et sa reconnaissance, sa juste valorisation.

Nous œuvrons à obtenir le renforcement des droits syndicaux (moyens et temps, représentation...) et des droits sociaux (congrés longue maladie et longue durée, temps de travail, retraite...), ainsi que la possibilité

d'une formation ouverte sur les données de la science, non dogmatique, non fléchée par les tutelles.

Pour les praticiens d'un service public de santé de qualité accessible à tous, c'est une action syndicale de tous les instants et de tous les niveaux : niveau national (ministère, représentants de l'État, parlementaires, médias associations), et niveau régional (ARS) et local. Localement, il s'agira de soutenir et défendre les collègues en cas de difficultés, et encore et toujours écouter, informer, communiquer, débattre, expliquer...

La force et la solidité qui font aussi l'identité d'APH, c'est la représentativité des praticiens.

Cette représentativité permet l'ouverture au dialogue, la négociation, la recherche de convergences pour faire avancer des revendications communes. Elle permet aussi l'action et la lutte, la mobilisation de toutes les énergies.

La continuité et la cohérence de nos actions sont au service des praticiens, et forgent notre engagement.

La responsabilité que nous confèrent nos mandants nous oblige.

L'entraide, la solidarité, la confraternité nous réunissent et l'appartenance à APH nous assure de solides liens, permet l'implication de tous au service de nos valeurs communes, avec ténacité, constance, maturité, et indépendance.

Soazic Peden, secrétaire générale adjointe d'APH

Action Praticiens Hôpital (APH) : nos revendications

To be or not to be PH : la question que tout le monde se pose !

Au printemps 2023, alors que les concertations sur l'attractivité des carrières hospitalières étaient en cours entre les organisations syndicales représentatives et la DGOS, APH a souhaité préciser le regard des PH sur le Ségur, via une enquête en ligne « To be or not to be PH » menée du 2 au 26 avril 2023.

Près de 5000 PH ont participé à l'enquête, de toutes spécialités et de tous âges, dont l'intégralité des résultats (avec des focales sur certaines spécialités) est disponible sur le site d'APH : <https://aph-france.fr/To-be-or-not-to-be-praticien.html>.

Bien sûr, nous nous attendions à ce que le Ségur soit décrié, notamment concernant l'absence de bonification de 4 ans d'ancienneté aux PH déjà nommés en juillet 2020 : c'est l'opinion de la très grande majorité des PH, y compris des plus jeunes. PST, mesures de contournement de la loi Rist (contrats de remplacement déguisés en postes de contractuels juteux) ne sont pas les mesures d'attractivité attendues par les PH. La revalorisation de la permanence des soins « Braun » est insuffisante... et pourtant c'est cette revalorisation des gardes qui a été actée par la Première ministre le 31 août 2023, sans concertation avec les organisations syndicales, tout comme l'est la rémunération (lire dans ce numéro la proposition d'APH pour la rémunération des PH).

Nous souhaitons surtout attirer l'attention sur deux faits nouveaux :

- La demande de plus en plus importante de passage systématique en temps continu : exit la demi-journée qui, en l'absence de décompte horaire, pénalise de nombreux PH ! Le Conseil d'État a rappelé le 22 juin 2022 l'obligation des établissements à établir un décompte horaire du temps de travail des praticiens... et ce n'est toujours pas fait !
- Les aspirations qu'on attribuait aux « jeunes » sont les aspirations de tous ! – comme si les jeunes avaient ouvert les yeux ou décomplexé les plus anciens sur des revendications pourtant de bon sens : diminution de la durée des obligations de service, intégration du samedi matin à la permanence des soins, limitation de la durée consécutive de travail : 24 heures de garde, bientôt la fin ?

À la lumière de cette enquête, APH affine sa plateforme revendicative et émet 12 propositions à mettre en œuvre de toute urgence.

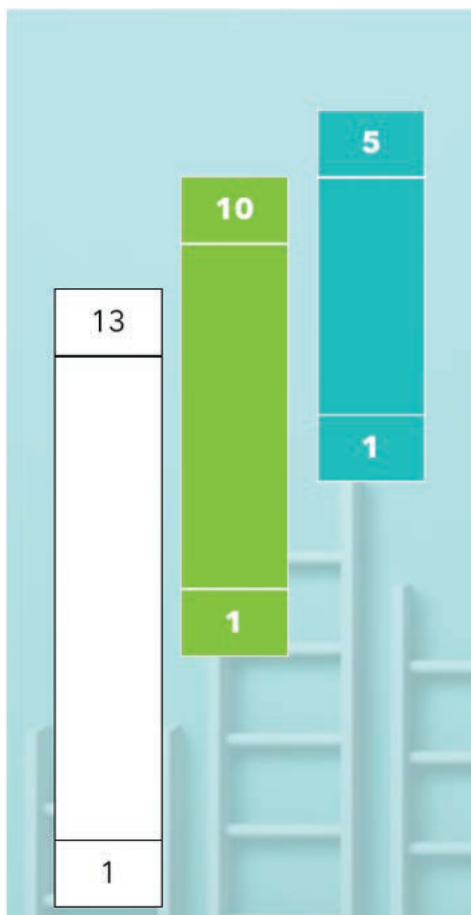
- **Proposition n°1** : Octroi des 4 ans d'ancienneté spoliés à tous les PH nommés avant le 1^{er} octobre 2020.
- **Proposition n°2** : Revalorisation des émoluments pour atteindre le plafond du contrat de type 2 en milieu de carrière.
- **Proposition n°3** : Décompte en temps continu pour toutes les spécialités éligibles : médecine d'urgence, anesthésie-réanimation, médecine intensive – réanimation, réanimation néonatale et pédiatrique, gynécologie-obstétrique.
- **Proposition n°4** : Valorisation de la garde de nuit à 3 demi-journées (DJ) le cas échéant.
- **Proposition n°5** : Intégration du samedi matin à la permanence des soins.
- **Proposition n°6** : Valorisation de la garde de 24 heures du dimanche (et du samedi) à 6 DJ.
- **Proposition n°7** : Limitation de la durée maximale de travail sans interruption à 18, voire 12 heures.
- **Proposition n°8** : Revalorisation de la permanence des soins : indemnité de sujétion de la garde : 500 euros nets.
- **Proposition n°9** : Revalorisation de la permanence des soins : forfaitisation de l'astreinte : plancher 150 euros, plafond 400 euros, modulation selon l'activité liée à la garde et le lien avec un SAU, valorisation de toutes les activités non déplacées.
- **Proposition n°10** : Redéfinition des obligations de service à 39 heures par semaine.
- **Proposition n°11** : Application du décompte horaire du temps de travail par les établissements.
- **Proposition n°12** : Désignation des responsables de service et d'unités par vote, le corps électoral étant représenté par les praticiens titulaires

Anne Geffroy-Wernet, secrétaire générale adjointe APH,
présidente du SNPHARE

APH réalise régulièrement des enquêtes auprès des praticiens : APH ne défend pas les idées d'une personne ou d'un groupe de personnes, mais les remontées de l'ensemble des PH attachés au service public hospitalier qui répondent à nos enquêtes et nous soutiennent... C'est ainsi que nous faisons évoluer notre plateforme revendicative, pour décrire au mieux aux tuelles les éléments nécessaires au choc d'attractivité des carrières médicales hospitalières.

#rendeznousnos4ans : APH propose une solution réglementaire

En juillet 2020, deux événements se sont télescopés : la suppression des 3 premiers échelons de la grille des PH – demande syndicale qui permettait aux jeunes d’entrer dans la carrière avec une rémunération un peu plus décente – et le Ségur de la Santé. Ainsi, les jeunes PH avaient-ils une bonification de 4 ans d’ancienneté lors de leur nomination.



mesure : « 24 h = 5 DJ » – jusqu’à ce que le ministre claque la porte, déclarant clôturer les discussions sans qu’un accord ne soit trouvé. On connaît la suite de l’histoire, et la trahison de certains de nos collègues et leur signature d’un Ségur qui oublie les 4 ans et qui oublie la permanence des soins...

Depuis trois ans, APH et ses composantes syndicales n’ont eu de cesse d’informer les praticiens, de les mobiliser, d’interpeller les tutelles... La nomination d’un nouveau ministre en juillet 2022 a permis finalement de rouvrir ce dossier dont tout le monde sait, au ministère, qu’il s’agit d’une injustice morale majeure pour les PH nommés avant le 1^{er} octobre 2020. Au printemps 2023, les négociations sur la revalorisation de carrière des PH cherchaient à contourner les obstacles réglementaires. Ceci, uniquement grâce à la pugnacité d’APH et de Jeunes Médecins et au soutien actif de Patrick Pelloux pour l’AMUF.

La solution d’APH : les 3 grilles de PH

Toutes les solutions proposées, malheureusement, créaient des doubles gagnants et des doubles perdants : **APH a alors proposé une solution qui résout le double problème du déclassement de 4 ans des PH et de l’impossibilité d’arrivée au 13^{ème} échelon actuel, et qui, de surcroît, valorise l’engagement dans une carrière longue de PH, pour tous les PH, y compris ceux qui sont déjà nommés.**

Cette proposition crée, à côté de la grille actuelle, deux nouvelles grilles. Dans la fonction publique,

Dans le projet de décret présenté au Conseil Supérieur des Professions Médicales, cette bonification n’avait pas été répercutée aux PH déjà nommés, et APH avait clairement exprimé, lors du vote, qu’il était nécessaire que cette mesure d’attractivité pour les plus jeunes soit reproduite pour les PH déjà en poste, dans le cadre des accords du Ségur qui était en cours de discussion. La DGOS nous l’a assuré... et le ministre de l’époque a refusé de mettre sur la table du Ségur cette éventualité. APH et Jeunes Médecins l’ont cependant portée jusqu’au bout des négociations, accompagnée d’une autre



nombre de métiers ont plusieurs grilles (par exemple, vos directeurs d'établissement !).

Ainsi, il existerait 3 grilles de PH :

- Une première grille qui est la grille actuelle : le PH rentre sur cette grille après calcul de son ancienneté (actuellement : article R6152-15 et -17 du Code de Santé publique) – il y reste au maximum 5 ans, pourquoi ?
- Au bout de 5 ans, le PH bascule sur la grille « hors classe » :
 - Son ancienneté est recalculée selon les règles de calcul de l'ancienneté « en vigueur » au moment où il passe sur cette grille :
 - Cela ne change rien pour les praticiens nommés après le 1^{er} octobre 2020.
 - Cela permet de « récupérer » les 4 ans d'ancienneté pour les PH nommés avant le 1^{er} octobre 2020 (et cela permet aussi, pour les PH nommés avant 2006, de récupérer des mois de PH provisoire, ou un peu plus).
 - Ainsi, le décalage des 4 ans est définitivement effacé.
 - Au passage, un « effet booster » consiste à lui faire gagner un échelon en termes de rémunération : ceci pour valoriser l'engagement dans la carrière hospitalière.
- Une troisième grille « classe exceptionnelle » valorise l'engagement pérenne dans la carrière hospitalière, c'est-à-dire un engagement de 15 ans :
 - L'ancienneté est recalculée sur le même schéma que la grille « hors classe ».

- Un nouvel « effet booster » consiste en l'octroi d'un échelon supplémentaire en termes de rémunération.
- Le sommet de la grille atteint le plafond des contrats de type 2 (120 000 euros par an).

Une image vaut mieux que mille mots : explications en vidéo sur le site d'APH, à regarder ici https://aph-france.fr/IMG/mp4/rendeznousnos4ans_web.mp4

Cette proposition d'APH, validée par nos avocats, a été envoyée à la DGOS le 27 avril 2023. Et puis... les concertations ont été interrompues, faute d'arbitrage interministériel. Et puis, nous avons changé de ministre... et d'autres arbitrages ont été pris sans aucun contact avec les organisations syndicales.

Nous avons besoin de tous pour porter cette proposition qui nous semble cohérente, adaptée, méritée et raisonnable au vu de l'investissement que nous mettons dans l'hôpital public. Portez cette proposition avec nous.

Anne Geffroy-Wernet, secrétaire générale adjointe d'APH, présidente du SNPHARE

DPC et Certification Périodique des Médecins : deux Arlésiennes pour le prix d'une ?

Le décret décrivant l'objet, les missions, le fonctionnement et la composition du Haut Conseil du Développement Professionnel Continu (HCDPC) a été publié cette année. Cette instance devrait être installée avant la fin 2023, mais la Fédération des Spécialités Médicales, qui regroupe les Conseils Nationaux Professionnels (CNP), elle-même n'a pas incité les CNP des différentes spécialités à y candidater : en cause le fonctionnement inchangé tant décrié par tous de l'Agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC) bureaucratique, centralisé, rigide, adapté uniquement à un exercice libéral et refusant les spécificités d'un exercice salarié au sein d'une équipe, ne reconnaissant pas les choix d'une politique d'établissement portée par la CME, réalisant des contrôles allant bien au-delà des dispositions législatives et réglementaires, aboutissant à une inadéquation de l'offre de formation « DPC validante » de l'ANDPC par rapport à la réalité de l'exercice des praticiens hospitaliers, notamment par l'ignorance de l'exercice pluridisciplinaire et de la collégialité. Les conclusions de la mission IGAS sur l'ANDPC n'ont pas été rendues publiques...

Résultat : fonte des départs en formation financés par l'ANDPC au titre du DPC passés de 80 % lors de la mise en place du dispositif pour tomber aujourd'hui à seulement 8 % malgré l'obligation triennale... avec parallèlement

fonte des financements remboursés par l'ANDPC au titre du DPC des praticiens hospitaliers : 17,2 millions en 2013, 3,5 millions en 2022.

Le Conseil National de la Certification Périodique est installé depuis fin 2022 mais n'a pour l'instant pas même accouché d'une souris pour les médecins... DPC/Certification Périodique : même travail de sape de l'ANDPC ?

Nous proposons pour les médecins hospitaliers :

- Une intégration complète du DPC dans le dispositif de la certification périodique géré par le CNCP avec sortie du système ANDPC / HCDPC pour les salariés, voire même une disparition du HCDPC et de l'ANDPC.
- Un versement des crédits consacrés au financement du « DPC validant » non plus à l'ANDPC, mais directement aux organismes collecteurs (ANFH) dont la mission consiste justement à gérer les fonds de la formation de manière paritaire. Cela donnerait souplesse et adaptabilité à ce système qui en a bien besoin.
- Un financement spécifique pour la Certification Périodique, celui-ci n'étant prévu pour l'instant que par redéploiement de financement déjà existant.

APH dit STOP aux contraintes bloquantes édictées par l'ANDPC, STOP à l'ANDPC ! Il est temps que les professionnels de santé reprennent la main sur leur formation continue et leur certification périodique !

Anne-David Bréard, présidente du CNGC

Pour une représentation des PH au conseil d'administration de l'IRCANTEC

L'IRCANTEC (Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités publiques) est la principale caisse de retraite des praticiens hospitaliers. C'est donc la majeure partie de leur retraite qui est financée par cet organisme selon un régime solidaire par points. Depuis sa création, en 1970, les praticiens hospitaliers qui représentent une part non négligeable des affiliés et surtout des cotisations **n'ont toujours pas une représentation ès-qualités dans ces instances**. Depuis 2008, nous siégeons sur un strapontin du conseil d'administration en tant que personnalité qualifiée.

Nous avons espéré qu'en 2019, après la création du Conseil Supérieur des Professions Médicales (CSPM), qui permet d'établir la représentativité de nos organisations syndicales, la situation évoluerait. Il n'en est malheureusement rien et malgré de fortes pressions de notre part

ainsi qu'une recommandation (n°11) du rapport de l'IGAS sur l'IRCANTEC (n°2021-014R/CEGEFI n° 20 11 20 publié en novembre 2021), cette demande de siéger au conseil d'administration n'aboutit pas.

L'IRCANTEC étant géré par la Caisse des dépôts, il dépend donc du ministère des Finances mais aussi de celui de la Fonction publique, de la Santé et de l'Intérieur. **L'arbitrage de ce dossier interministériel incombe donc à la Première ministre ce qui nous rend la tâche plus ardue.**

APH ne lâchera pas ce dossier et continuera de réclamer aussi longtemps que nécessaire une représentation digne des praticiens hospitaliers au conseil d'administration de l'IRCANTEC.

Yves Rébufat, délégué général d'APH, président exécutif d'Avenir Hospitalier

Négociations sur les retraites H-U : un coup pour rien ?

Les derniers mois du ministère de François Braun avaient permis, via la mission confiée à Mme le Pr Catherine Uzan, de montrer la volonté des deux ministères (ministère de la Santé et ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) ainsi que de l'unanimité des Intersyndicales de déboucher sur un texte consensuel transposable rapidement en textes réglementaires. Là ... le rapport de Catherine Uzan semble avoir été bel et bien enterré ! (lire le rapport : <https://aph-france.fr/Rapport-du-Pr-Uzan-sur-la-mission-relative-a-la-retraite-des-hospitalo.html>)

Les conclusions et perspectives de ce rapport étaient pourtant prometteuses.

On allait enfin normaliser une situation inique que les intersyndicales cherchent à normaliser depuis des décennies !

Pour mémoire :

- réactivation (avec effet rétroactif) du dispositif de « validation des services accessoires » permettant de faire valoir pour la retraite universitaire, les services hospitaliers effectués avant la nomination H-U ;
- prise en compte des émoluments hospitaliers des praticiens H-U dans un système de retraite de l'État obligatoire par répartition.

La nomination au ministère de la Santé de notre confrère François Braun (ex-président du syndicat SUDF) laissait espérer quelques avancées majeures sur ce dossier des retraites HU ainsi que sur d'autres dossiers emblématiques comme la permanence des soins. Il semblerait que des arbitrages interministériels occultes aient systématiquement tranché dans le sens du *statu quo* et de la rigueur budgétaire.

Nous présentons tous nos vœux au nouveau ministre de la Santé, Aurélien Rousseau, en espérant qu'il reprenne le dossier des retraites HU là où le rapport Uzan l'avait conduit pour que des textes concrets et fidèles aux conclusions du rapport soient rapidement publiés. **La commission HU d'APH saura rester vigilante et mobilisatrice pour que le soufflé ne retombe pas au gré de la valse des conseillers ministériels.**

Raphaël Briot, MCU-PH, SAMU 38

Gouvernance : lutter contre l'hôpital entreprise

La loi HPST a transformé les instances de gouvernance plutôt partagée en instances contemplatives où, depuis les COPIL (COMité de PILotage) jusqu'aux CME, aux conseils de surveillance, aucun avis ne compte, seules la présence et la signature viennent valider une prétendue démocratie sanitaire et l'affirmation d'un management participatif ; elle a introduit une forme de hiérarchie médicale par l'instauration des pôles, la multiplication d'avis locaux pour les carrières conférant des petits pouvoirs locaux toxiques pour la collégialité.

Pour autant est-il légitime qu'un chef de pôle tente d'imposer à ses collègues un raccourcissement des consultations pour séduire les ARS avides de productivité alors même qu'elle n'était pas imposée en psychiatrie, ou qu'il commente le temps passé d'un généraliste auprès d'un patient au prétexte qu'il n'est pas psychiatre ? Est-il acceptable qu'un médecin DIM ou un président de CME sermonne et infantilise ses collègues en leur expliquant que le codage et le comptage sont plus importants que le temps passé auprès des patients ?

La loi HPST était l'instrument indispensable pour imposer la T2A, le dogme de la productivité de la performance, d'une prétendue efficacité, de la course aux chiffres jusqu'à la « conquête » de parts de marché sur les établissements voisins. 1 % de parts de T2A suffit à gangrener les services ; aucune once de l'attention portée au patient ne devrait être détournée, parasitée par ces mécanismes source de maltraitance et de perte de sens.

La médicalisation de la gouvernance sans changer ce contexte peut donc aggraver la situation en continuant à soumettre et dégouter les praticiens.

Il faut que cela cesse ! Les équipes doivent pouvoir retrouver leur indépendance, se projeter, planifier leur réponse aux besoins de la population, s'associer si elles le pensent nécessaire.

Il nous faut redonner l'envie de service public, du service rendu à la population.

Pierre Paresys, vice-président de l'USP

La République peut-elle encore se passer des partenaires sociaux ?

Depuis cinquante ans, nous vivons sans guerre, sans véritable catastrophe et sans épidémie dans une République stable et ronronnante. Depuis plus de cinq ans notre pays traverse crise sur crise. Gilets jaunes, crise sanitaire, guerre en Ukraine, hausse des prix, inflation, retraites, climat, énergie, émeutes, c'est à se demander si nous en sortirons un jour ?

Parfois la démocratie et la République nous semblent fragiles, attaquées de toute part comme la science et la raison, comme si ce qui avait permis le progrès et la paix ne méritait plus de perdurer. Le pouvoir exécutif ne fait que gérer des crises, il en engendre même certaines à vouloir gérer plutôt que gouverner.

Nous devons nous réveiller et cesser de croire que ce que nous avons connu jusqu'à présent est éternel et immuable.

La démocratie républicaine, comme toute belle machine, nécessite du soin et de l'entretien.

Le soin, c'est l'adhésion à ses valeurs et l'intérêt que l'on y porte tous les jours, l'entretien, c'est la faire vivre et exercer son pouvoir de citoyen.

C'est un des rôles des corps intermédiaires dont les syndicats font partie. Ils apportent leur vision au débat, parfois contradictoire, qui doit nécessairement se dérouler. L'exercice du contre-pouvoir est nécessaire, c'est un signe de vitalité. On l'avait peut-être oublié. Nous nous inscrivons pleinement dans tout cela.

Les élections professionnelles qui se dérouleront l'année prochaine permettront l'expression démocratique des praticiens hospitaliers.

Nous espérons que cette expression sera vive car, pour nous, il n'y a rien de pire qu'une représentation molle.

Vous avez été très nombreux à nous suivre lors du mouvement du 3 juillet dernier, nous vous espérons présents au rendez-vous de juin 2024.

La défense de nos métiers est en jeu, la survie de l'hôpital public peut-être aussi, ainsi que celle d'un système de santé qui a fait la grandeur de notre nation.

L'enjeu est de taille, nous comptons sur vous !

Yves Rébufat, délégué général APH, président exécutif d'Avenir Hospitalier

PENSEZ À SUIVRE L'ACTUALITÉ SUR LE SITE d'APH

<https://aph-france.fr/>

Pour s'abonner aux newsletters : <http://eepurl.com/c04mX1>



Suivez-nous sur Facebook :
<https://www.facebook.com/Action-Praticien-Hopital-252176902225161/>



Suivez-nous sur Twitter :
[@ActionPratHopit](https://twitter.com/ActionPratHopit)

Cap sur 2024 : élections professionnelles

Les élections professionnelles des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques hospitaliers auront lieu en juin 2024.

Pourquoi on vote ? À quoi ça sert ?

Ces élections ont pour objectif de renouveler les instances paritaires du corps des praticiens HU et des PH titulaires et des praticiens contractuels. Ces élections sont organisées conjointement par la DGOS et le CNG. Une première réunion réunissant la DGOS, le CNG et les organisations syndicales s'est tenue le 30 juin dernier.

Pour les Praticiens hospitaliers et hospitalo-universitaires titulaires, il y aura 3 votes qui se feront par voie électronique avec une seule connexion : **élections aux Commissions Statutaires Nationales (CSN), aux conseils de discipline (CD) et au Conseil Supérieur des Professions Médicales (CSPM). Les praticiens contractuels voteront uniquement pour le collège les concernant au CSPM.**

Les CSN dépendant du CNG sont organisées par discipline : anesthésie-réanimation, biologie médicale, chirurgie, médecine, pharmacie, radiologie et psychiatrie. Chacune des CSN comporte 2 collèges : un collège de PH et un collège de praticiens HU. Chaque collège comporte 6 titulaires et 6 suppléants. Le rôle des CSN est de donner un avis sur les cas de PH qui, en fin d'année probatoire, reçoivent des avis défavorables à leur titularisation, mais aussi sur des cas d'insuffisance professionnelle, et ce par discipline.

Les CD émettent un avis pour la situation de praticiens faisant l'objet d'une procédure disciplinaire lorsque la sanction va au-delà d'un avertissement ou d'un blâme.

Le CSPM est une instance créée en 2019, suite aux dernières élections. Elle est chargée d'émettre un avis sur les textes législatifs et réglementaires concernant les personnels médicaux hospitaliers. Elle est constituée de 3 collèges : HU titulaires, PH titulaires et praticiens non titulaires (qui regroupe : les contractuels (type 2 inclus), les assistants, les chefs de cliniques assistants). Chaque collège comporte 5 titulaires et 10 suppléants. Il n'y a pas de subdivision par discipline, sa composition est le reflet des élections.

Les dernières élections professionnelles, en 2019, se sont heurtées au problème du vote électronique, et surtout d'une mailing list très incomplète, notamment chez les praticiens contractuels. Le taux de participation n'avait pas été à la hauteur des résultats attendus (15 % seulement de bul-

letins exprimés dans le collège des PH, par exemple). Pour mémoire, la liste à laquelle APH appartenait a obtenu 3 sièges/5 dans les collèges 2 et 3, et 1 siège dans le collège 1. Nous comptons sur vous pour améliorer ces scores !

Les enjeux individuels et collectifs de ces élections sont importants et nous reviendrons largement vers vous en amont de ces élections pour vous présenter la plateforme APH en préparation.

Carole Poupon, vice-présidente d'APH

Le CNG à quoi ça sert ?

Être bien représenté au CNG est fondamental pour les PH comme pour les PU-PH. Le CNG organise le concours national de PH par discipline, tient à jour les vacances de poste, organise les tours de mutation et nomme les praticiens dans les établissements qui les accueillent. Le CNG organise également les conseils de discipline (CD) qui sont « paritaires » : y siègent 6 représentants des PH issus des élections professionnelles à proportion des voix recueillies par leur Intersyndicale, et 6 représentants des administrations (IGAS, DGOS, FHF, médecin inspecteur de l'ARS).

L'avis du CD n'est que consultatif... mais, jusqu'à très récemment, respecté par les directrices successives du CNG. Les représentants d'APH sont très vigilants et actifs, constatant que nombre de situations (suspensions à titre conservatoire) et de constitutions de dossiers très administratifs sont discutables. APH ne peut que s'inquiéter d'une part du projet de laisser aux directeurs le pouvoir direct de sanction de 1^{er} degré (avertissement ou blâme) sans avis du CNG et d'autre part d'une décision récente de la direction du CNG, certes réglementaire (!), mais passant totalement outre les débats éclairés et l'avis du CD très majoritairement favorables au praticien... Cette emprise encore alourdie de l'administration sur les PH doit être dénoncée avec force grâce à une syndicalisation accrue et active de tous les PH :

VOTER massivement pour les listes APH aux élections professionnelles de JUIN 2024 est CAPITAL !

Pascale le Pors Lemoine, vice-présidente du SYNGOF

Élections professionnelles de juin 2024 : votez pour les listes Action Praticiens Hôpital !

Vous qui êtes praticiens titulaires ou contractuels hospitaliers et hospitalo-universitaires, vous allez devoir voter pour les élections professionnelles et disciplinaires en juin 2024. Vous devrez lors de ces élections exprimer vos attentes, votre ressenti sur nos actions passées et peut-être donner un nouvel élan pour la reconstruction de notre système hospitalier et de la défense du statut de praticien.

Si vous êtes convaincus qu'Action Praticiens Hôpital porte et défend vos valeurs, votre vote pour les listes que nous porterons pour ces suffrages nous permettra de faire avancer nos propositions qui ne sont que le reflet de votre expression au travers des enquêtes que nous réalisons régulièrement et de nos différents échanges dans nos établissements de santé.

Action Praticiens Hôpital, union de la Confédération des Praticiens des Hôpitaux et d'Avenir Hospitalier et de chaque syndicat qui les constituent, porte des valeurs et mène des actions qui n'ont pour but que de retrouver la qualité et la sécurité des soins que nous devons aux malades, sans oublier ni notre qualité d'exercice ni notre qualité de vie personnelle.

Au travers des différents articles de ce numéro vous pourrez saisir l'essence de nos motivations autour de l'humanisme et de l'humanité de vos élus, de vos représentants qui sont engagés dans ce combat sans fin. Notre but ultime : redonner ses lettres de noblesse à l'Hôpital Public et retrouver le chemin de l'attractivité de nos carrières afin de redynamiser notre système de santé dans son ensemble avec nos collègues praticiens libéraux et ceux qui œuvrent dans le médico-social, sans oublier les soignants et les personnels médico-administratifs qui travaillent dans nos équipes de soins au service de tous les malades.

Je me permets de vous rappeler l'ensemble de nos travaux, en particulier sur l'Outre-Mer avec notre plateforme écrite depuis 2021, le décompte du temps de travail... disponibles sur le site d'APH

comme l'ensemble de nos revues et de nos actions. J'ai une pensée pour notre ami « Kim » mais également pour Max Doppia, Michel Dru qui ont, avec d'autres, porté haut et fort ce combat incessant.

En attendant ces élections, vous pouvez vous engager en adhérant à un de nos syndicats constitutifs et nous aider à construire un avenir meilleur pour vous, pour l'ensemble des hospitaliers et pour nos compatriotes.

Saint Exupéry a écrit « *Si tu veux construire un bateau, ne rassemble pas tes hommes et tes femmes, pour expliquer chaque détail, pour leur dire où trouver chaque chose... Si tu veux construire un bateau, fait naître dans le cœur de tes hommes et femmes le désir de la mer* ». J'ai le désir, nous avons toutes et tous le désir et la volonté d'un renouveau de l'hôpital dans lequel soignants et praticiens retrouveraient le sens de leurs missions de soins et l'épanouissement de chacun en protégeant les plus jeunes en formation et en nous permettant de nous épanouir, toutes et tous, dans nos métiers mais surtout auprès de nos familles.

Chacune et chacun d'entre vous à son rôle à jouer pour agir dès maintenant pour ouvrir de nouvelles perspectives pour ce renouveau en nous recentrant sur l'essentiel : nos métiers, nos conditions d'exercice, notre institution hospitalière, notre système de santé et surtout un équilibre vie professionnelle et vie personnelle retrouvé.

Prenez soin de vous et de vos proches... Prenez soin de la démocratie sanitaire et ne laissez plus d'autres s'exprimer en votre nom !

Jean-François Cibien, président d'APH

De l'usage d'un ministère de la Santé

La Santé : une préoccupation majeure de nos concitoyens.

Une enquête IFOP de décembre 2022 met la santé comme thème prioritaire pour 83 % des Français. L'écrasante majorité (75 %) a confiance dans leur système de santé, mais souligne le manque de personnel soignant et les difficultés d'accès aux soins.

La Santé : une mission de la Nation, une responsabilité de l'État.

La politique de santé est conduite dans le cadre d'une stratégie nationale de santé définie par le Gouvernement, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État (article 1 du Code de Santé Publique). Aujourd'hui, le ministère de la Santé et de la Prévention est chargé de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de la santé publique et de l'organisation du système de santé.

La Santé : un ministère dévalué parfois absent ou sous-estimé.

L'origine du ministère de la Santé remonte au ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale le 13 juillet 1920, le ministère de la Santé publique est créé à partir de ce dernier par la loi du 4 avril 1930. Il devient ministère de la Santé publique et de l'Éducation physique de 1934 à 1936. Pendant la Guerre, il se trouve rattaché à la Famille ou disparaît. Fin 1946, il fusionne avec le ministère de la Population, avant de prendre le nom de ministère des Affaires sociales en 1956, récupérant les attributions de Sécurité sociale rattachées précédemment au Travail.

Sous la cinquième République, le ministère de la Santé a été un ministère à part entière jusqu'en 1983 (sauf entre 1966 et 1969) et entre 2002 et 2010.

En dehors de ces périodes, il existe des secrétaires d'État ou des ministres délégués dont le rattachement des fonctions a beaucoup varié, le mot de « Santé » n'apparaissant parfois dans le titre d'aucun des ministères, au profit d'« Affaires sociales » ou de « Solidarité ».

La Santé : un ministre paralysé.

Depuis la cinquième République, le ministre de la Santé (entre autres) n'a plus que très peu de poids politique. Il est un « exécutant de l'exécutif » qui d'ailleurs le double souvent d'un technicien de l'ombre pour le cornaquer.

Pourtant, un grand espoir était né de voir nommé ministre de la Santé un PH, professionnel en première ligne de la permanence des soins à la tête du service d'urgence d'un hôpital public, et qui plus est président d'un syndicat membre de notre Intersyndicale APH.

La fonction précédemment occupée par le futur ministre était d'autant plus privilégiée que les services d'urgences sont un observatoire idéal



pour mesurer toute la dimension médico-sociale de la problématique « santé publique ».

Malheureusement, même si à la marge quelques mesures administrativo-techniques pertinentes (voir édito d'Yves Rébufat) ont été sauvées du marasme, durant le passage de François Braun au ministère aucun infléchissement politique propre à restaurer le service public hospitalier n'a été perceptible. L'antienne « c'est Bercy qui décide » est insuffisante pour justifier la paralysie et l'impuissance d'un ministre. Aucune voix ne s'est élevée depuis la rue de Ségur pour les dénoncer. Sans doute était-il bâillonné, ligoté ou du moins conscient de son affligeante incapacité à proposer des mesures radicales susceptibles de sauver un navire en perdition, compte tenu des conditions d'exercice que le château lui imposait.

J'avoue avoir souhaité la démission de François Braun. Non pas comme une exigence comminatoire, loin de là, mais comme un sursaut de fierté et de cohérence de sa part qui aurait manifesté sa désapprobation des conditions d'exercice auxquelles il était soumis. Et en prime, il aurait évité l'humiliation d'être débarqué le premier du gouvernement après douze mois d'exercice, remplacé par l'énarque Aurélien Rousseau, ancien directeur de l'ARS Île-de-France...

Mon désappointement est d'autant plus grand que la personne est estimable et sympathique. Aurait-il dû affirmer d'emblée son absence d'ambition politique comme il l'a fait ? Comme si participer à un gouvernement pouvait se passer de vision politique, au sens noble de politique, bien entendu, et non partisan.

Sous les anciennes Républiques, il était un dicton : la guerre est trop sérieuse pour en confier le ministère à un militaire. Nos confrères ministres de la Santé seraient-ils d'utiles alibis pour mener une politique qu'ils n'approuvent pas ?

Richard Torrielli



Médecins - Soignants - Personnels de Santé

1^{er} Réseau Social
de la santé

1^{ère} Régie Média
indépendante
de la santé



Retrouvez en ligne des
milliers d'offres d'emploi



Une rubrique Actualité
qui rayonne sur
les réseaux sociaux



250 000 exemplaires de
revues professionnelles
diffusés auprès des
acteurs de la santé



Rendez-vous sur

www.reseauprosante.fr



Inscription gratuite

☎ 01 53 09 90 05

✉ contact@reseauprosante.fr

ANNONCES DE RECRUTEMENT

→→→→ PÉDIATRIE

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Les **Hopitaux**
#du Jura
RECRUTENT :



PÉDIATRE

Sur le Centre Hospitalier site de *Lons-le-Saunier*

PRÉSENTATION DU SERVICE

- Ouverture d'un HDJ pédiatrique fin 2023.
- 14 lits de pédiatrie - 10 lits de néonatalogie (Maternité de niveau 2B).
- Service de néonatalogie labellisé IHAB.
- 4 pédiatres et un généraliste.



En toute saison le territoire du Jura est propice à s'épanouir entre montagne et nature, on vous attend !

Lons-le-Saunier est situé à 1h de Bourg-en-Bresse, à 1h30 de Lyon, Dijon et Besançon et à 3h15 de Paris.

LE POSTE

Inscription à l'Ordre des médecins français obligatoire
Horaires de jour, 10 demi-journées par semaine. Astreintes opérationnelles.
Possibilité de faire de la PST sur d'autres hôpitaux.

LES CANDIDATURES (Lettre de motivation + CV) sont à adresser par mail à : recrutement.chjs@hopitaux-jura.fr

établissement public de santé de
Ville-Evrard
spécialisé en santé mentale
Seine-Saint-Denis

RECHERCHE Médecin Psychiatre

Praticien Hospitalier

Envie
de défendre la
**psychiatrie
publique ?**



Équipes pluridisciplinaires dynamiques,
nombreux projets médicaux.

Projet de rénovation et de modernisation de l'hôpital.

Crèches.

Nombreuses formations professionnelles et participation aux congrès.

Aux portes de Paris - Métro, RER, bus, tramway.

Principales communes d'implantation :
Montreuil, Neuilly-sur-Marne, Bondy, Aubervilliers et Saint-Denis.

Convention d'association entre l'**Établissement public de santé de Ville-Évrard, le GHU AP-HP. Hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis et l'université Sorbonne Paris Nord.**

<https://www.eps-ville-evrard.fr/>

CANDIDATURE À :
Steeve Mohn - s.mohn@epsve.fr



LA MAISON DE TOM POUCE

RECRUTE

UN(E) PSYCHOLOGUE EN CDI

À temps plein.
35h/semaine (CCN 66).
Poste basé en Seine-et-Marne (77),
à proximité de Brie-Comte-Robert.
À pourvoir au 1^{er} octobre 2023.



VOS MISSIONS : Dans le cadre d'une maison de type familial, vous interviendrez auprès de femmes enceintes (mineures et majeures) et/ou de mères. Vous assurez un travail d'accompagnement de soutien à la parentalité et d'interrogations que soulèvent l'arrivée et la responsabilité d'élever un enfant.

Vous mettez en place des ateliers (individuels et collectifs) et vous serez force de proposition afin que l'accompagnement éducatif-psychologique-médical et social soit le mieux adapté à chaque résidente prise en charge par l'association. Vous participez aux réunions d'équipe de l'unité, à l'ADP possiblement et à toutes réunions auxquelles l'association vous conviera.

Agissant dans le cadre d'un internat, vous assurez des astreintes CADRE en lien avec l'astreinte éducative et la direction de l'établissement (planning établi à l'année).
Expérience en internat exigée.

AUTRES INFORMATIONS :

Salaire indicatif (débutant) :
3382 euros selon CCNT 1966
équivalent temps plein ; étude possible de reprise d'ancienneté.

Qualification et Formation :
Psychologue.

Expérience : Expérience professionnelle auprès d'adolescents indispensable - connaissance de la périnatalité.

Permis B exigé / Véhicule indispensable.
Secteur d'activité : ESSMS.

Plus de détails sur cette offre et modalités de candidature sur :
<https://lamaisondetompouce.com/offres-demplois/>



L'INSTITUT LE VAL MANDÉ,
établissement médico-social public recherche
pour son SAMSAH situé à St-Mandé (94) :

MISSIONS

- Veiller à l'état de santé mentale et assurer le suivi psychique et curatif des résidents accueillis en lien avec les médecins référents et les familles.
- Examiner, prescrire et suivre l'évolution des handicaps psychiques et pathologies en collaboration avec l'équipe.
- Réaliser un travail sur les partenariats.
- Assurer les réunions d'équipe en lien avec l'encadrement.
- Favoriser l'accès au soin des usagers.
- Travailler sur les admissions.
- Participer à la vie institutionnelle et notamment à la Commission Médicale de l'Institut.

1 MÉDECIN PSYCHIATRE (H/F) à 50 %

Profil recherché
Diplôme d'État Français
obligatoire - CDI, jour de présence
à définir.



CONTACT

Candidature à adresser (CV+LM) à
M. le Directeur sous réf « **MED/SAMSAH** »
Mail : recrutement@ilvm.fr
RH : 01 49 57 75 48

LES CLINIQUES DE SAUJON EN CHARENTE-MARITIME

RECHERCHENT

2 PSYCHIATRES H/F

pour compléter son équipe de 7 psychiatres, 4 médecins généralistes,
1 médecin interniste et 6 psychologues.

En plein cœur de parcs arborés de plus de 50 hectares, à 10 minutes de l'océan.

ATTRACTIVITÉ

La création d'un hôpital de jour à Saujon pour 2024.
Possibilité d'activité de recherche clinique.
Organisation de congrès médicaux dont les Journées psychiatriques de Saujon tous les 2 ans.
Station thermale et école thermale du stress adossées à nos cliniques, unique en France.

AVANTAGES

Statut libéral ou toutes possibilités étudiées.
Accompagnement et aides à l'installation, prime d'engagement.
Vous pourrez choisir votre niveau d'activité.

PRÉSENTATION

La clinique Villa du Parc : 81 lits d'hospitalisation complète, deux unités Jean-Claude Dubois et Jean Delay spécialisée dans la prise en charge des troubles bipolaires.

La clinique Hippocrate : 57 lits d'hospitalisation complète.

Spécialités

Bipolarité et troubles de l'humeur.
Burn-out, soins aux soignants.
Troubles anxieux, troubles du sommeil, sevrage des anxiolytiques.

Spécificités thérapeutiques

Électroconvulsivothérapie.
Station thermale référente en santé mentale (4500 curistes/an).
Centre de psychoéducation : école thermale du stress.
Programmes de psychoéducation : gestion du stress, sevrage anxiolytiques, psychotraumatismes, fibromyalgie, burn-out, etc.



CONTACT

Marielle Guillaud, Directrice générale
mguillaud@thermes-saujon.fr - 06 67 89 79 58

<https://www.cliniquesdesaujon.com/>

Les Cliniques de Saujon



RECRUTE PSYCHIATRE

PRATICIEN HOSPITALIER
PRATICIEN CONTRACTUEL

Pour son unité psychiatrique
d'accueil et d'orientation
psychiatrique - UPAO



Rejoignez-nous

en adressant vos candidatures par courrier à
drh.affairesmedicales@ch-cesame-angers.fr



Il dispose de 280 lits et 283 places réparties sur un site principal à Ste-Gemmes-sur-Loire, un site de pédopsychiatrie (20 lits) à Angers et une 20aine de structures ambulatoires réparties sur le territoire départemental.

Il prend en charge environ 14 000 patients par an.

Seul le CESAME comporte des lits d'hospitalisation complète en pédopsychiatrie.

Les effectifs sont composés de 1350 professionnels dont une soixantaine de médecins.

Son offre de soins est organisée en 6 secteurs de psychiatrie adulte et 2 secteurs de psychiatrie infanto-juvénile et propose de nombreux dispositifs adaptés aux besoins des usagers en lien avec différents partenaires sur l'ensemble du territoire.

Le CESAME dispose également d'une Unité Psychiatrique d'Accueil et d'Orientation (UPAO) dont l'objectif consiste à accueillir les patients se présentant en situation de crise psychique, non connus des secteurs relevant du CESAME ou en dehors des heures d'ouvertures des Centres Médico-psychologiques (CMP).

L'UPAO évalue et oriente les patients vers la prise en charge la plus adaptée en cherchant prioritairement toute alternative à l'hospitalisation. Elle est dotée de 10 lits et d'un accueil ambulatoire 24/24.

Le centre de santé mentale angevin (CESAME)

est le centre de recours en psychiatrie adulte et pédiatrique pour le département du Maine et Loire hormis le territoire du choletais et du saumurois.



©Mairie de Sainte-Gemmes-sur-Loire

Amateurs d'escalade, de trail, de randonnées,
de sports de glisse, venez vous installer dans
les Hautes-Alpes !

LE CENTRE HOSPITALIER BUËCH DURANCE

Jouissant d'un cadre naturel exceptionnel (montagnes, gorges, nature provençale), d'une offre complète pour les prises en charge des patients (CMP/CATP/HJ/HC) sur l'ensemble du territoire et d'équipes pluridisciplinaires expérimentées.



Un site internet est à votre disposition pour mieux connaître nos actions et le périmètre de prise en charge.

CONSULTEZ NOTRE SITE → <https://www.chbd-laragne.fr>

<https://www.facebook.com/MonCHBD/>

CONTACTS

Service des ressources Humaines : 04 92 65 51 20
ressources.humaines@chbd-laragne.fr (Mme REBOUL, DRH)

Direction - Secrétariat : 04 92 65 51 20 - direction@chbd-laragne.fr

Présidente de CME : Docteur DURIEUX Annie - 04 92 67 06 04
annie.durieux@chbd-laragne.fr



RECRUTE

- Des médecins psychiatres et
pédopsychiatres

- Des médecins généralistes
(spécialité gériatrie ou généraliste)





Groupe
Les Flamboyants
ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

GROUPE LES FLAMBOYANTS

Le Groupe Les Flamboyants est composé de 5 cliniques : Les Flamboyants Ouest, Les Flamboyants Sud et Les Flamboyants Est (établissements de santé mentale), Les Tamarins Ouest et Les Tamarins Sud (établissement de soins Médicaux et de rééducation fonctionnelle).

RECRUTE

- **Psychiatre (H/F)**
- **Pédopsychiatre (H/F)**
- **Géronto-psychiatre (H/F)**

PRÉS-REQUIS :

Titulaire d'un DES de Psychiatrie, inscription obligatoire auprès du Conseil de l'Ordre des Médecins.

CE QUE NOUS OFFRONS :

Une équipe dynamique et investie.
Un restaurant d'entreprise.
La prise en charge du billet d'avion au départ de la Métropole, d'un logement le 1^{er} mois et d'un véhicule de location le 1^{er} mois.

CONTACT

Pour tout renseignement, merci de contacter
Mme Laurence LEVET,
Chargée de recrutement
Ligne directe : 02 62 42 72 91
Mail : l.levet@groupelesflamboyants.fr



OUTRE-MER

→→→ GÉRONTOLOGIE



pour l'insertion, vers l'autonomie

MISSION PRINCIPALE

Assurer la coordination de l'ensemble des interventions médicales et paramédicales et être garant de leur cohérence avec le projet de vie du résident et le projet d'établissement, dans le respect des règles déontologiques.

COMPÉTENCES ASSOCIÉES À L'EMPLOI

Compétences techniques /méthodologie d'intervention :

- Maîtriser les grilles d'évaluation de son champ d'intervention.
- Suivre l'évolution de sa spécialité.
- Connaître les méthodes de management.
- Connaître les recommandations de la Haute Autorité de Santé, Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM).

EPHAD RÉSIDENCE DU PARC À AULNAY-SOUS-BOIS

RECHERCHE MÉDECIN COORDONNATEUR

Connaissance environnement :

- Connaissance de l'association.
- Connaissance de la couverture sanitaire géographique au niveau local.

Connaissance public :

- Connaître le public accueilli.
- Position de l'emploi dans l'organisation : Sous la responsabilité administrative de la Directrice adjointe.

Conditions de travail :

Respect du cadre institutionnel de Coallia et les règles déontologiques.



CONTACTEZ LE RECRUTEUR

Madame Ghislaine REFES au 06 24 94 13 40 ou
par mail à ghislaine.refes@coallia.org

ÎLE-DE-FRANCE



LE CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS HOSPITALIERS DE NANTERRE

RECRUTE

TEMPS
PLEIN

CHEF-FE DE SERVICE D'UNITÉ DE GÉRIATRIE AIGÜÉ DU CASH DE NANTERRE

Le service d'UGA est composé de 2 praticiens hospitaliers (2 ETP) à temps plein, de trois praticiens attachés associés temps plein, est placé sous la responsabilité du Chef-fe de service.

Praticien hospitalier / Praticien contractuel.

Dans le cadre du projet médical commun CASH et EPS Roger Prévot, plusieurs projets d'évolution de l'offre de soins en gériatrie doivent être développés à court / moyen terme.

PERSONNES À CONTACTER

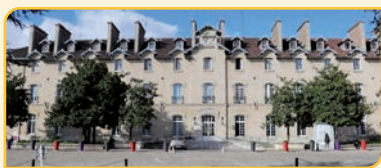
Raphaël COHEN,
Directeur des affaires médicales
direction.medicale@ch-nanterre.fr
01 47 69 65 26

Dr Siham FENNI,
Cheffe du pôle gériatrie
siham.fenni@ch-nanterre.fr



Le CASH de Nanterre et l'EPS Roger Prévot appartiennent au Groupement hospitalier de territoire (GHT) Sud Val-d'Oise – Nord Hauts-de-Seine.

Acteur incontournable de l'offre de soins de l'Ouest parisien, situé aux portes de Paris (15 min de la Défense et de la Gare Saint Lazare), le Groupement hospitalier de territoire (GHT) Sud Val-d'Oise – Nord Hauts-de-Seine couvre un bassin de population de 1 million d'habitants et propose une offre dynamique portée par des plateaux techniques performants.



Mise en place d'une filière gériatrie aiguë coordonnée entre les EHPAD de la ville et l'unité gériatrie aiguë de l'Hôpital afin de fluidifier le parcours des patients en EHPAD, répondre aux mieux à leur prise en charge médicale et partager une expertise médicale.



EHPAD
situé entre Bordeaux et le bassin d'Arcachon
EHPAD PÔLE RESSOURCES
« La mémoire des ailes »

**EHPAD pôle ressources 56 lits, 4 places d'accueil de jour,
et 1 équipe mobile de gérontologie à Marcheprime.**

• 1 MÉDECIN TRAITANT à 0.5 ETP

- Vous serez médecin traitant des 28 résidents de l'unité classique et des 28 résidents de l'unité protégée. À ce titre, vous prescrirez les traitements nécessaires, vous suivrez médicalement les résidents, vous assurez la tenue des dossiers médicaux sur le logiciel de soin informatisé.
- Vous travaillez en collaboration avec le médecin coordonnateur et l'ensemble de l'équipe de l'EHPAD.
- Vous recevez les familles selon les demandes.

• 1 MÉDECIN GÉRIATRE à 0.4 ETP Pour l'équipe d'appui gérontologique de proximité

- Vous participez à la mise en place de l'activité de l'équipe.
- Vous Participez à la création et l'évolution d'un outil commun d'évaluation de la situation à domicile en collaboration avec les professionnels de l'EAGP.
- Vous intervenez au domicile des requérants afin de faire un bilan gériatrique en lien avec l'équipe pluridisciplinaire
- Vous participez aux différentes réunions relatives à l'exercice de l'EAGP.
- Vous travaillez en étroite collaboration avec les différents membres de l'EAGP.
- Vous favorisez les liens avec les divers partenaires médico-sociaux, qui sont aussi engagés dans l'accompagnement de l'usager requérant et de sa famille (ESA, MAIA, APA...).
- Vous échangez avec les médecins libéraux, afin d'assurer une continuité dans l'accompagnement des usagers requérants.
- Vous rédigez des préconisations suite aux visites à domicile.



RÉMUNÉRATION :

Convention collective 51, à négocier.

ENVOYER VOTRE CANDIDATURE À :

v.dayral-direhpad@aeis.fr

NOUVELLE-AQUITAINE

**RECHERCHENT
deux MÉDECINS**
PROFIL
**MÉDECIN
GÉNÉRALISTE OU GÉRIATRE - H/F**

Poste CDI - temps complet ou temps partiel
(de 0.8 à 1 ETP).

Date de prise de fonction souhaitée : **Dernier trimestre 2023.**

Diplôme français ou européen, expériences ou compétences complémentaires en géro-psycho-geriatrie ou en oncologie sont un plus.

ÉTABLISSEMENTS

Les **Cliniques de Réadaptation du Nord Dijonnais** sont composées de 150 lits répartis entre deux centres de Soins Médicaux et de Réadaptation dans l'agglomération nord dijonnaise. Le **SMR Jouvence Réadaptation** est un centre de Soins Médicaux et de Réadaptation de 60 lits situé à Messigny-et-Vantoux avec les mentions complémentaires en gériatrie et en onco-gériatrie. L'équipe médicale est composée de 4 médecins. Le **Centre de Convalescence Gériatrique de Fontaine** est un centre de Soins Médicaux et de Réadaptation situé à Fontaine-lès-Dijon de 90 lits dont 82 lits avec la mention complémentaire en gériatrie, 8 lits d'EVC-EPR, et 12 places d'HDJ SMR gériatrique.

L'équipe médicale est composée de 4 médecins et de 2 internes.


MISSIONS

- Définir les conditions d'admission en collaboration avec ses confrères et étudier les demandes.
- Accueillir les patients entrants et élaborer le projet thérapeutique collaboration avec l'équipe médicale et paramédicale.
- Piloter et superviser la prise en charge des patients durant leur séjour.
- Assurer le lien avec les familles durant le séjour.
- Conseiller et orienter les patients lors de la sortie.
- Participer à la structuration et au développement du projet médical de l'établissement.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

- Statut cadre supérieur.
- Complémentaire santé.
- Possibilité d'organiser sa semaine de travail sur 4 jours.
- Salaire compris entre 90 et 110 000 € brut par an selon l'ancienneté et les compétences complémentaires.
- Revenus supplémentaires pour participation à l'activité d'HDJ.
- Formations privilégiées selon les axes du projet médical.
- L'astreinte est commune aux deux établissements et réalisée par l'ensemble de l'équipe médicale.

Renseignements et candidature à adresser à :

Dr. Bertrand Perrin ☎ 06 47 47 64 42 ✉ contact@bertrandperrin.com

Les Hopitaux
#du Jura
RECRUTENT :


UN MÉDECIN GÉRIATRE MPG / EMG

Sur le Centre Hospitalier site de *Lons-le-Saunier*

PRÉSENTATION DU SERVICE

- Unique service du GHT + Existence d'une Équipe mobile Gériatrique : déploiement en extrahospitalier sur le territoire du Jura Sud.
- Équipe de 13 praticiens multisites.
- Service de 27 lits sur le site de Lons.
- Accès facilité pour les consultations gériatriques, mémoires, CSG, SSR gériatrique, HAD, hébergements, mais aussi les acteurs extrahospitaliers.

LES CANDIDATURES (Lettre de motivation + CV) sont à adresser par mail à : Direction des Ressources Humaines Centre Hospitalier Jura Sud
55 rue du Docteur Jean Michel - CS 50364 - 39016 LONS-LE-SAUNIER Cedex ou par mail à : recrutement.chjs@hopitaux-jura.fr



En toute saison le territoire du Jura est propice à s'épanouir entre montagne et nature, on vous attend !

Lons-le-Saunier est situé à 1h de Bourg-en-Bresse, à 1h30 de Lyon, Dijon et Besançon et à 3h15 de Paris.

POSTE À POURVOIR

Formation en gériatrie souhaitée.
Inscription à l'Ordre obligatoire.
Statut : Praticien Hospitalier ou statut médical sous contrat.
Possibilité d'effectuer de la PST dans les autres établissements.


**LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA VILLE D'ANGERS**

Pour son Pôle Action Gérontologique -
EHPAD César Geoffroy

RECRUTE
**UN MÉDECIN
COORDONNATEUR**

À temps non complet (F/H)
40 % d'un temps complet

Adressez un dossier de candidature complet
(lettre de motivation et CV) à l'attention de :

Monsieur Le Président
recrutement.offres@ville.angers.fr

MISSIONS

Sous la responsabilité du directeur de l'établissement, vous assurerez l'encadrement médical de l'équipe soignante.

À ce titre, vous serez chargé de :

- Élaborer le projet général de soins, de l'établissement, et coordonner et évaluer sa mise en œuvre.
- Donner un avis sur les admissions.
- Présider la commission de coordination gériatrique chargée d'organiser l'intervention de l'ensemble des professionnels salariés et libéraux au sein de l'établissement.
- Évaluer l'état de dépendance des résidents et leurs besoins en soins requis.
- Veiller à l'application des bonnes pratiques gériatriques.
- Coordonner la réalisation d'une évaluation gériatrique.
- Identifier les risques éventuels pour la santé publique dans l'établissement et veiller à la mise en œuvre de toutes mesures utiles.
- Réaliser des prescriptions médicales pour les résidents de l'établissement en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux.

PROFIL

Vous connaissez le public âgé dépendant et désorienté.
Vous êtes en capacité de mobiliser les équipes de soins pour mettre en œuvre et évaluer le projet de soins.
Vous êtes titulaire d'un diplôme universitaire de médecin (DU) coordonnateur ou d'une capacité de gérontologie validés dans le cadre de la formation médicale continue ou d'un diplôme d'études spécialisées complémentaires en gériatrie.

Les candidatures devront parvenir à la Direction des Ressources Humaines :
Avant le 31 Octobre 2023.

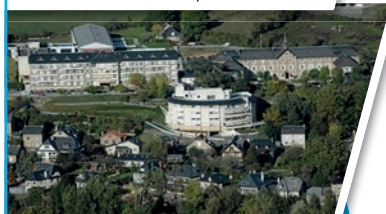




Une piscine intérieure pour les activités de balnéothérapie.



EHPAD « Tour » du CHI Espalion.



Vue d'ensemble du CHI Espalion.

Contact pour l'envoi des candidatures :
secretariat-espalion@ght-rouergue.fr
DRH-ESPALION@ght-rouergue.fr

UN MÉDECIN COORDONNATEUR en EHPAD public

Centre Hospitalier de 287 lits et places : 13 lits de médecine, 85 lits SSR dont 50 de SSR spécialisé neurologique et locomoteur, 150 lits EHPAD (site d'Espalion) et 39 lits EHPAD (site de Saint-Laurent d'Olt à 25 kms d'Espalion).

Le Centre Hospitalier Intercommunal d'Espalion est en direction commune avec le CH de Rodez, établissement support du GHT du Rouergue. Il dispose d'une PUI, d'un service d'imagerie, d'une équipe mobile de gériatrie, de consultations mémoire, et d'une autorisation de lits de soins palliatifs.

L'hôpital d'Espalion recherche un médecin coordonnateur pour son EHPAD de 150 lits répartis sur deux unités. Un projet de restructuration entièrement financé est en cours, avec projet de regroupement des unités EHPAD et restructuration complète des services de médecine et SSR.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Poste à pourvoir à temps plein ou à temps partiel 80%, 70%, 60%, ou 50%. Contrat de praticien contractuel avec évolution possible vers un poste de PH.

Poste ouvert à la mutation, possibilité de contrat.

Participation souhaitée aux astreintes médicales.

Aide à l'installation avec mise à disposition d'un logement meublé à titre gratuit jusqu'à 6 mois.

Remboursement des frais de transport pour rejoindre le Centre Hospitalier.

En cas d'exercice partagé sur 2 établissements de la direction commune (par exemple le CHI Espalion, le CH Rodez, ou le CH Saint-Geniez d'Olt), éligibilité au versement de la prime d'exercice territorial.

MISSIONS PRINCIPALES

Coordonner la politique d'admission des résidents et donner un avis sur les admissions au sein de l'EHPAD de l'hôpital ; Évaluer et valider l'État de dépendance des résidents et leurs besoins en soins requis ; Contribuer auprès des professionnels de santé, à la bonne adaptation des prescriptions de médicaments et des produits et prestations ; en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux, réaliser des prescriptions médicales pour les résidents de l'EHPAD.

DIPLÔMES ET FORMATIONS

Être titulaire d'un diplôme de Docteur en médecine, souhaitablement d'un diplôme spécialisé en gériatrie, gérontologie, ou médecine générale.

QUALITÉS ET SAVOIR-ÊTRE REQUIS

Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire ; Qualités relationnelles avec les résidents, personnels et la Direction ; Capacités organisationnelles ; Capacité à communiquer et à écouter ; Faculté d'adaptation et rigueur méthodologique.

PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES

Bonnes conditions de travail dans un établissement dynamique en pleine restructuration, au sein d'une équipe pluridisciplinaire composés de médecins PH spécialisés en gériatrie, médecine générale, médecine physique et de réadaptation, de médecins libéraux, pharmaciens, cadres de proximité, kinés, ergothérapeutes, psychologues, psychomotriciens, manipulateurs radio.

L'établissement entretient une excellente coopération avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Nord - Aveyron.



LE CENTRE HOSPITALIER DE DIGNE-LES-BAINS, station thermale, chef-lieu du département des Alpes de Haute Provence, hôpital support du GHT 04, implanté sur un bassin de 160.000 habitants.



STATUT

Praticien hospitalier, praticien contractuel ou assistant spécialiste.

Possibilité d'évolution des contrats en fonction des objectifs des candidats vers statut de PH.

Salaires à négocier selon ancienneté. Spécialité éligible à un contrat de motif 2.

Possibilité de prime multi-sites et de prime d'engagement dans la carrière hospitalière (20 000 Euro).

Participation à la PDS de médecine sous forme d'astreintes opérationnelles forfaitisées.

ACTIVITÉS

Intra-hospitalière en service de gériatrie aiguë 24 lits agréé pour les internes de spécialité ; hôpital de jour gériatrique 2 lits ; consultations de gériatrie.

Possibilité d'activité extra-hospitalière sur un EHPAD 70 lits géré par l'hôpital dans un village à 20 km (activité de médecin coordonnateur, consultations déportées sur le village).

Activité (unique ou multiple) à définir en équipe ; hôpital de jour à consolider ; possibilité d'extension de la capacité du service de gériatrie aiguë.

CONDITIONS

Pour postuler à cette offre vous devez être titulaire d'un diplôme de médecin et être inscrit à l'Ordre.

ATOUTS LOCAUX

Établissement à taille humaine, dans un cadre verdoyant, ensoleillement maximum et pureté de l'air, à 1 h d'Aix-en-Provence, 1h30 de Marseille et 40 minutes des stations de ski des Alpes du Sud.

Cherche

MÉDECIN GÉRIATRE H/F

pour renforcer une équipe déjà constituée de 2 temps pleins gériatres, 1 médecin attaché gériatre temps plein, 1 médecin généraliste 20% et 1 médecin interniste consultant 40%.

L'hôpital regroupe les activités de MCO et de PSYCHIATRIE

(156 lits et 42 places en MCO, 147 lits et 161 places en psychiatrie).

20 000 passages aux urgences par an.

Plateau technique complet avec scanner et IRM.

Services de spécialités (cardiologie, gastro-entérologie, oncologie, chirurgie orthopédique et viscérale, gynécologie-obstétrique, réanimation, Urgences-Samu-Smur, équipe mobile de gériatrie, consultations mémoire, Équipe territoriale de soins palliatifs).

CONTACTS

Dr Brigitte RAFFY, Chef de service - 04 92 30 16 47 - braffy@ch-digne.fr ou Dr Sandrine LAMBERT - 04 92 30 16 48 - slambert@ch-digne.fr
Claire AILLOUD, Directrice des Affaires Médicales du GHT04 - 04 92 73 42 10 - ailloud.c@ch-manosque.fr
et Christophe CROUZEVALLE, Directeur délégué GHT04 Nord - 04 92 30 12 88 - ccrouzevalle@ch-digne.fr





RECHERCHE
URGEMENT



UN MÉDECIN COORDINATEUR

Votre profil

Pour exercer ce poste, il faut être titulaire du Diplôme d'État de Docteur en médecine puis compléter son cursus par une des formations suivantes :

- Un DES de gériatrie.
- Un DU de médecin coordinateur en EHPAD.

UN MÉDECIN CLINICIEN

Votre profil

- Diplôme de Docteur en Médecine.
- Diplôme complémentaire en gériatrie.
- Capacités relationnelles et à travailler en équipe pluridisciplinaire.
- Capacités organisationnelles, de coordination et de liaison.
- Esprit d'équipe.
- Aptitude à s'investir dans des projets.
- Maîtrise de l'outil bureautique.

CONCERNANT LES DEUX POSTES

La quotité de temps souhaité est de 50% à 80% pour le médecin coordinateur et 20% à 50% pour le médecin clinicien et la rémunération sera basée sur la grille des praticiens hospitaliers à l'échelon 13.

À l'attention du directeur Mr Jean-Philippe NAVARRO

Tél. : 06 28 07 05 79 - Mail : direction@ehpadjonquieres.fr



Le patient au cœur de nos exigences

LE GROUPE LES FLAMBOYANTS

MÉDECIN GÉRIATRE H/F

RECRUTE

Clinique les Flamboyants Est

LE POSTE :

Lieu : Bras-Panon (EST).

Type de contrat : CDI à temps plein (35h).

Rythme de travail : Du lundi au vendredi - Pas d'astreintes médicales.

L'unité de gérontopsychiatrie - première unité de gérontopsychiatrie dotée de lits d'hospitalisation à La Réunion - a une capacité d'accueil de 20 lits et 10 places en HDJ.

Vous travaillez en étroite collaboration avec le gérontopsychiatre de l'unité, et vous intervenez auprès de tous les patients de l'unité d'hospitalisation complète.

PRÉ-REQUIS

Outils bureautiques et logiciels métier.

La connaissance du logiciel OSIRIS serait intéressante.

Diplôme d'État de médecin généraliste avec une spécialisation en gériatrie.

Inscription à l'Ordre des médecins.

CE QUE NOUS OFFRONS

Une équipe dynamique et investie.

Un restaurant d'entreprise.

La prise en charge du billet d'avion au départ de la Métropole, d'un logement le 1^{er} mois et d'un véhicule de location le 1^{er} mois.



Pour tout renseignement, merci de contacter

Mme Laurence LEVET,

Chargée de recrutement

Mail : l.levet@groupelesflamboyants.fr

Ligne directe : 02 62 42 72 91

→→→ MÉDECINE D'URGENCE



LE CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MANOSQUE (04)

situé à 35 minutes d'Aix en Provence

RECRUTE

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Établissement et équipements neufs.

Activité : 30 000 passages aux urgences/an, 3 700 entrées en UHCD (8 lits - DMS 1.04 jour), 700 sorties SMUR - 4 lignes de jour et 2 de nuit (dont une ligne de SMUR) - Service agréé pour l'accueil des internes MG et DESMU recevant régulièrement 5 internes par choix - Radiologie conventionnelle + 2 scanners + 2 IRM, téléradiologie de nuit et WE, Laboratoire de biologie médicale, PUI. Une maison médicale de garde fonctionne les dimanches et fériés au sein des urgences. Équipe paramédicale formée et stable. Présence d'infirmiers gériatriques aux urgences et d'une équipe de psychiatrie d'urgence et de liaison.

Autres activités sur site : Médecine (médecine interne et infectieuse, court séjour gériatrique, médecine polyvalente à orientation cardio-pneumo, unité de soins palliatifs, hôpital de semaine de diabète-endocrinologie, unité de pédiatrie, Centre de dialyse des Alpes), Chirurgie (orthopédie, gynécologie, digestif, ORL, stomatologie, urologie, rythmologie). Maternité labellisée IHAB en 2023.

Exercice complémentaire possible avec SAMU 04 et secours en montagne basés à Digne-les-Bains.

CONTACTS



Dr Céline AYASSO, Chef de service
06 85 57 98 33 - ayasso.c@ch-manosque.fr

Claire AILLOUD, Directrice déléguée
04 92 73 42 10 - 06 76 42 13 14 - ailloud.c@ch-manosque.fr



MÉDECIN URGENTISTE DESMU DESC OU CAMU

CONDITIONS D'EXERCICE ET FINANCIÈRES

Temps plein ou temps partiel - rémunération selon ancienneté et statut - prime d'engagement dans la carrière hospitalière si statut de Praticien Contractuel avec perspective concours de PH. Service éligible aux contrats motif 2. Temps de travail en continu base 135h par mois. Plages additionnelles rémunérées. Large accès aux congrès et formations dans le cadre du DPC + staffs sur place.

ATOUTS DE LA RÉGION

Accès par autoroute, gare SNCF, 5 navettes quotidiennes vers aéroport Marseille-Provence et Aix-en-Provence gare TGV - Au cœur de la Provence de Giono, ensoleillement 2600 h par an, proximité stations de ski des Alpes, Aix-en-Provence et Marseille / mer Méditerranée, entre Luberon et Gorges du Verdon - Cadre de vie privilégié avec accès aisé à la propriété - Présence d'un établissement d'enseignement international pour enfants bilingues (de la maternelle au baccalauréat) en face de l'hôpital.

LE CHU DE LA GUADELOUPE RECRUTE

1 médecin urgentiste

Le service accueil des urgences fait partie intégrante du pôle soins critiques offrant une panoplie de pathologies diverses et variées à prendre en charge. L'activité journalière est de 80-100 passages par jour avec possibilité d'avoir un temps partagé avec les autres services du pôle (samu-smur ; médecine légale, médecine hyperbare...) mais également en dehors du pôle.

Profil de l'équipe : Jeune dynamique, praticiens titulaires et praticiens contractuels détenant la CAMU, DESC médecine d'urgence, DES médecine d'urgence, DU médecine d'urgence et diplôme équivalent - encadrement des internes.

Mission

- Assurer une prise en charge des patients de manière optimale et pertinente.
- Encadrement des internes.

NOS FORCES

- Référent sur le territoire.
- Équipe dynamique.
- Accueil des internes de spécialité.
- Possible activité de recherche clinique (1 IRC).

NOS AVANTAGES

Indemnité de vie chère (40% des émoluments de base).
Prime d'engagement de carrière hospitalière pour certaines spécialités.
Remboursement de vos frais de transport domicile Pointe-à-Pitre sur la base du tarif économique.
Accompagnement de votre premier mois d'installation :
- Indemnité d'hébergement de 900€.
- Indemnité de location de voiture de 700€.
Possibilité de participer à vos frais de déménagement de la famille en fonction des situations.



CONTACTS

Pôle Urgences Soins Critiques - Maladies Infectieuses
CHU de La GUADELOUPE
Route de Chauvel
BP 465
97159 POINTE-À-PITRE CEDEX

Secrétariat : + 590 590 89 11 25
Poste : 1077
Fax : + 590 590 89 11 08
delphine.delta@chu-guadeloupe.fr



Un cadre vie unique

Proche des États-Unis et de nombreuses îles de la Caraïbe (République dominicaine, îles vierges, Barbade) l'archipel de la Guadeloupe est une destination riche côté terre (nature luxuriante) et riche côté mer (mer des caraïbes, atlantique), propice à de très nombreuses activités sportives, culturelles ou de détente. Dotée de toutes les infrastructures et services nécessaires, elle se prête à une expatriation en famille. Venez découvrir le charme de la culture créole et de ses traditions.



Un projet de reconstruction ambitieux et des objectifs sécuritaires forts

Le futur Centre Hospitalier Universitaire de la Guadeloupe est en cours de construction à Belle-Plaine aux Abymes et sera fonctionnel fin 2024. Le coût de ce projet est de 580 millions d'Euros, équipements inclus avec un financement intégral de l'État.

Le programme retenu permettra de disposer d'une capacité de 536 lits et 82 places.

Le futur CHU de la Guadeloupe sera un des établissements publics de santé les plus modernes de France. Cet établissement fera entrer pleinement le système de santé de la Guadeloupe dans une dynamique d'innovation et de haute technologie.



OUTRE-MER

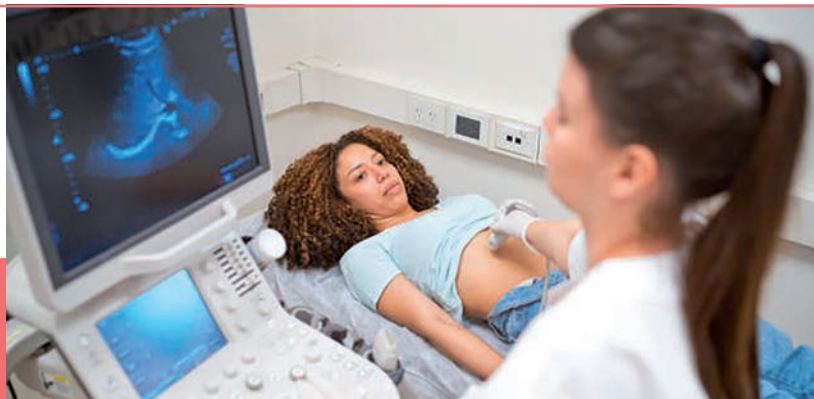
→→→→ GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE



Les hôpitaux publics du Lot, des hôpitaux engagés

LE CH DE CAHORS RECRUTE

GYNÉCOLOGUE OBSTÉTRICIEN H/F



Le Centre Hospitalier de Cahors est l'établissement support du GHT du Lot.

Établissement dynamique, récemment reconstruit (2000-2010), avec une importante activité médicale et chirurgicale, réanimation, plateau technique complet, recherche clinique...

Cadre de vie agréable : Ville touristique à taille humaine, à seulement 1 heure de Toulouse, région attractive.

- Maternité centrale du Lot niveau 2A en réseau avec le Réseau Périnatal d'Occitanie et la maternité du CHU de Toulouse.
- Environ 800 accouchements par an, 3 salles d'accouchement.
- 1 salle avec baignoire et 1 salle de réanimation néonatale.
- Bloc opératoire attenant avec anesthésistes sur place et réanimation adulte.
- Équipe de sages-femmes dynamiques et compétentes.
- Équipe de pédiatres proactifs et soutenant.
- Possibilité de maintenir et développer une activité chirurgicale importante. Agrément pour la sénologie et la cancérologie pelvienne.
- 8 salles d'opération rénovées et équipées de colonnes coelioscopiques récentes dont l'une permet l'utilisation du vert d'indocyanine (technique ICG).
- Équipe du bloc opératoire efficace et connaisseuse des techniques d'interventions gynécologiques.
- Service d'hospitalisation et de chirurgie ambulatoire.
- Activité de consultations et d'échographie gynécologie-obstétrique, orthogénie et PMA (appareil Samsung ERA 10 à disposition).

POSTE PRATICIEN HOSPITALIER, PRATICIEN CONTRACTUEL (AVEC PLÉNITUDE D'EXERCICE) À POURVOIR RAPIDEMENT



Perspective d'une chefferie de service

* Possibilité d'aide à l'installation avec le Département du Lot et l'ARS Occitanie pour le logement et l'emploi du conjoint.



Établissement support du GHT du LOT.



277 lits en médecine, chirurgie et obstétrique, 10 lits de moyen séjour, 18 places d'HAD, Unité de Soins de longue durée de 60 places.



Structure de santé comptant 1200 salariés.

CONTACTS

M. Pierre NOGRETTE, Directeur
pierre.nogrette@ch-cahors.fr

Dr Thierry DEBREUX, Président de la Commission Médicale d'Établissement
thierry.debreux@ch-cahors.fr

Dr Pascal RESSIGÉAC, Chef de Service
pascal.ressigeac@wanadoo.fr
06 81 62 13 72

Mme Audrey MARTIN, Responsable de la Direction des Affaires Médicales
audrey.martin@ch-cahors.fr

OCCITANIE

Les **Hopitaux**

#du Jura

RECRUTENT :



GYNÉCOLOGUE

Sur le Centre Hospitalier site de *Lons-le-Saunier*

PROFIL

Inscription à l'Ordre des médecins français obligatoire.
Temps plein / partiel
Astreintes opérationnelles.
Possibilité de faire de la PST sur d'autres centres.

Possibilité de développer des consultations avancées.
Possibilité d'effectuer des consultations sur nos autres établissements au titre de la Prime d'exercice territoriale.



LES CANDIDATURES (Lettre de motivation + CV) sont à adresser par mail à : recrutement.chjs@hopitaux-jura.fr



En toute saison le territoire du Jura est propice à s'épanouir entre montagne et nature, on vous attend !

Lons-le-Saunier est situé
à 1h de Bourg-en-Bresse, à 1h30 de Lyon,
Dijon et Besançon et à 3h15 de Paris.

- Maternité de type 2B, labellisée « Hôpital Ami des Bébés ».
- Environ 1 200 accouchements par an.
- 7 gynécologues.
- 11 lits de gynécologie et 24 lits de maternité.

→→→ MULTI-SPECIALITÉS



REMPLAÇANT MÉDECIN PSYCHIATRE

*Narbonne
est faite pour vous ...*

REMPLAÇANT MÉDECIN ANESTHÉSISTE

LE CENTRE HOSPITALIER

- Soins en hospitalisation complète ou en hospitalisation de jour en psychiatrie, médecine, chirurgie, réanimation, obstétrique, pédiatrie, SSR, EHPAD, soins de longue durée, SSIAD.
- Un service d'urgence accueillant 45 000 passages par an.
- Bien positionné sur son territoire, le CH est membre du GHT Aude Pyrénées comprenant le CH de Perpignan, Prades, Lézignan-Corbières et Port la Nouvelle.
- Il collabore également avec l'ASM USSAP, un établissement privé audois participant au service public auquel est rattaché le secteur 11G04 de psychiatrie générale (la moitié de la population de Narbonne).
- Une maternité de Niveau 2A de plus de 1 000 accouchements/an.

Nous accueillons les médecins remplaçants en psychiatrie générale et en anesthésie réanimation pour des durées à définir ensemble.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour en savoir plus et découvrir nos atouts !

À découvrir

Narbonne l'héritière, ville d'art et d'histoire, Narbonne la méditerranéenne et sa qualité de vie, Narbonne l'énergique offrant un formidable cocktail d'activités, Narbonne l'épicurienne avec son centre-ville ensoleillé et son art du bien-vivre, Narbonne la festive avec son théâtre et ses festivités permanentes, Narbonne l'authentique, bénéficiant d'une nature préservée vous souhaite la bienvenue.



Candidatures

Mme Laurence MARIAN
direction@ch-narbonne.fr
Tél. : 04 68 42 60 01
04 68 42 60 02
<https://www.ch-narbonne.fr/>



IRSN
INSTITUT DE RADIOPROTECTION
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Établissement public industriel et commercial de 1800 personnes, expert public en matière de recherche et d'expertise sur les risques nucléaires et radiologiques

RECHERCHE UN MÉDECIN DU TRAVAIL H/F

En CDI à temps plein pour diriger son service de santé au travail.



LE POSTE

Dans le cadre de vos fonctions, vous assurerez le suivi médical des collaborateurs de l'IRSN affectés sur (Fontenay-aux-Roses (92), le Vésinet (78) et Saclay (91)).

Vous aurez pour missions :

- Participer à la politique de prévention santé de l'établissement, tout particulièrement en ce qui concerne les risques psychosociaux.
- Contribuer à la mise en œuvre de la politique de qualité de vie au travail en étroite collaboration avec les unités de la Direction déléguée aux ressources humaines, la ligne managériale et, l'ensemble des acteurs concernés par la prévention des RPS.

Vous jouerez également un rôle important de coordonnateur avec les autres services de santé au travail de l'IRSN situés dans le Sud de la France.

PROFIL RECHERCHÉ

Vous êtes titulaire d'un CES ou d'un DES en médecine du travail et êtes inscrit au Conseil de l'Ordre des Médecins.

Vous êtes reconnu pour votre engagement et votre rigueur professionnelle. Votre sens du service et vos qualités relationnelles vous permettent d'interagir et d'apporter votre expertise aussi bien auprès des collaborateurs que de la ligne managériale et de la direction générale.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Poste basé à Fontenay-aux-Roses (92) à proximité des transports en commun (tramway, bus, métro), accès au parking d'entreprise.
Rémunération négociable selon profil.

AUTRES AVANTAGES : Congés payés et JRS, restaurant d'entreprise, CSE, mutuelle, prévoyance.

CONTACT : Mme NICLOT VOLKOWSKY Coralie ✉ coralie.niclot-volkowski@irsn.fr



LE CENTRE HOSPITALIER DE MONTLUÇON - NÉRIS-LES-BAINS






RECRUTE

- Dans le cadre d'un départ en retraite, l'établissement recherche **ONCOLOGUE**
Dr Danièle AVENIN ✉ d.avenin@ch-montlucon.fr (jusqu'au 31/12 inclus)
- **URGENTISTES**
Dr Sébastien LOISEAU ✉ s.loiseau@ch-montlucon.fr
- **ANESTHÉSISTE-RÉANIMATEUR**
Dr François NICOLAS - f.nicolas@ch-montlucon.fr
- **PÉDIATRE**
Pr MERLIN ✉ e_merlin@chu-clermontferrand.fr
Dr Claire ARBITRE ✉ c.arbitre@ch-montlucon.fr
- **NEUROLOGUE**
Dr Stéphane CHAPUIS ✉ s.chapuis@ch-montlucon.fr

Située à une douzaine de kilomètres de l'autoroute A 71, les villes de Montluçon et Nérès-les-Bains occupent une position géographique intéressante à 3 h 30 de Paris, 1 h de Bourges, 1 h de Clermont-Ferrand, 2 h 30 de Lyon et à 2 h de Limoges via la RN 145 qui la relie au littoral océanique. 140 000 habitants vivent au sein du territoire de santé montluçonnais. Les deux villes sont dotées de nombreux lieux culturels et sportifs.

Près de 52 unités de spécialités sont représentées au sein de notre établissement qui accueille près de 36 000 hospitalisés chaque année pour un bassin d'attractivité de 140 000 habitants.

PÔLES D'ACTIVITÉ
Avec ses huit pôles d'activités cliniques et médico-techniques, l'établissement est entré dans une démarche forte de coopération régionale et inter-régionale afin d'accroître son rayonnement.

LA VILLE

- Au sein d'un territoire rural, une agglomération de 60 000 habitants qui sont conscients de l'enjeu avec un ferme soutien récemment médiatisé.
- Le réseau éducatif et scolaire est solide, de la crèche aux lycées voire quelques disciplines universitaires.
- Le logement est confortable et bon marché.
- Les sportifs, les pratiquants d'équitation ou les musiciens, au conservatoire pour exemples, trouveront un bon accueil.

STATUT DE RECRUTEMENT
Praticien Hospitalier ou Praticien Hospitalier Contractuel à Temps Plein.

Pour une présentation plus détaillée des postes, **CONTACTEZ :**
Mélanie DEMAIN, Affaires médicales ☎ 04 70 02 30 05 ✉ m.demain@ch-montlucon.fr



LE CENTRE MÉDICAL DE L'ARGENTIÈRE



est un établissement privé à but non lucratif de 180 lits et places de SSR, situé à Aveize (entre LYON et SAINT-ÉTIENNE) et Bellevue, qui accueille en hospitalisation complète et de jour des patients porteurs d'affections du système nerveux, de l'appareil locomoteur et des brûlés.

www.ch-argentiere.org

L'établissement RECHERCHE, pour compléter son équipe médicale composée de 14 praticiens, et développer de nouvelles activités dans les différentes filières, en lien avec le CHU de SAINT-ÉTIENNE, les HOSPICES CIVILS de LYON et ses partenaires territoriaux :

“ 2 MÉDECINS SPÉCIALISTES en MPR

- Filière neurologique en hospitalisation complète - **SITE D'AVEIZE.**
- Activité polyvalente en hospitalisation de jour - **SITE DE SAINT-ÉTIENNE.**

Équipe sympathique, motivée et impliquée dans la mise en œuvre du projet médical et la restructuration de l'établissement (relocalisation des SSR spécialisés à Saint-Étienne et Lyon). Possibilités de développer des projets avec un encadrement dynamique et une équipe pluridisciplinaire stabilisée, bien formée et motivée. Plateau technique intéressant et évolutif. Formation complémentaire et continue facilitée.



LES CANDIDATURES SONT À ADRESSER À
Jean-François MONOD, Directeur d'établissement :
Centre Médical de l'Argentière
980 route du Pont Grizon - 69610 AVEIZE
Secrétariat : Mme GAULIN - charlene.gaulin@ch-argentiere.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, S'ADRESSER AU
Dr Evelyne CHOMETON, Présidente de CME
au 04 74 26 40 01 ou 04 77 12 79 16 et par mail : echometon@ch-argentiere.fr

LE CHRU de Guyane

RECRUTE DES PRATICIENS TOUTES SPÉCIALITÉS

LE 1^{er} CHU D'AMAZONIE

La constitution du CHRU de Guyane représente une grande fierté pour ce territoire. Cette transformation, qui sera effective en 2025, implique une nouvelle organisation. Par conséquent, de superbes opportunités professionnelles se dessinent pour venir renforcer les équipes territoriales médicales, maïeutiques et paramédicales.

UN CADRE DE VIE UNIQUE

Seul territoire français situé en Amérique du Sud, la Guyane promet une expérience de vie hors du commun. La Guyane française est considérée comme une terre d'aventure. Sa faune incomparable et sa flore luxuriante en font un terrain de jeu incroyable pour les amateurs de nature.

La vie guyanaise est un étonnant mélange entre tradition et modernité au sein d'une population multi-ethnique. Ce mode de vie rendra cette expérience professionnelle authentique et inoubliable.

CONTACT

Mme Belin, Direction des Ressources Humaines
et de l'Attractivité Médicale
caroline.belin@ch-cayenne.fr

CONTRIBUER ET S'EPANOUIR

Le CH de Cayenne est aujourd'hui le siège du GHT de Guyane. Il préfigure ce CHRU qui s'étendra de Saint-Laurent du Maroni à Cayenne en passant par Kourou, Maripasoula, Saint Georges et d'autres sites avancés. Le CHRU assurera aussi bien les soins hospitaliers que l'activité externe et compensera la faiblesse actuelle de l'offre libérale. Intégrer le CHRU de Guyane est l'assurance de remplir des missions porteuses de sens, d'être véritablement utile, de se réaliser professionnellement et personnellement.

SPÉCIFICITÉS DES POSTES

Tous statuts médicaux.
Exercice multisites possible.
40 % de vie chère, aides à l'installation,
primes.



LE CENTRE HOSPITALIER DE MARTIGUES (13500)

À 25 minutes de Marseille et 30 minutes d'Aix-en-Provence avec accès rapides à l'aéroport Marseille-Provence (20 minutes) et la gare Aix-TGV (20 minutes) nous souhaitons renforcer notre équipe médicale dans le cadre d'une pratique polyvalente de la Médecine d'Urgence sur un bassin de population de 230 000 habitants.

Possibilité de recrutement à temps plein ou temps partiel sur plusieurs statuts.

POUR COMPLÉTER SON ÉQUIPE

POUR SON SAU-SMUR

DES PRATICIENS URGENTISTES

UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE, IMPLIQUÉE ET MOTIVÉE

- Travail en 12h ou 24h sur la base de 39 heures par semaine pour un temps plein avec TTA déclenché à partir de la 40^{ème} heure.
- Formations prises en charge par l'Établissement.
- Accompagnement personnalisé et adapté aux besoins de chaque médecin pour faciliter son installation sur le territoire (aide à la recherche de logement, de place en crèche, de solution de garderie...).

Praticien Hospitalier

- Éligibilité à l'Indemnité d'Exercice Service Public Exclusif (IESPE).
- Possibilité d'exercice en temps partagé avec un autre établissement du GHT avec éligibilité à la Prime d'Exercice Territorial (PET), pouvant aller de 450 € à 1 000€ par mois.

Praticien Contractuel Motif 3

- Éligibilité à une Prime d'Engagement à la Carrière Hospitalière (PECH) d'un montant de 20 000€.

Praticien Contractuel Motif 2

- Selon profil et expérience du candidat.

Pour toute candidature ou renseignement complémentaire concernant cette annonce, merci de contacter

- Docteur André Mazille (Chef de Service SAU-SMUR)
andre.mazille@ch-martigues.fr
- Madame Janette Belaadi (Directrice des Affaires Médicales)
Janette.belaadi@ch-martigues.fr

Pour toute candidature, merci de joindre

- Un curriculum vitæ.
- Une lettre de motivation.

LE SERVICE DES URGENCES - SMUR DE MARTIGUES, C'EST

- 51000 passages et 1 800 interventions SMUR en 2022.
- Un service comportant :
 - Un Accueil administratif et IOA H24 /J7.
 - 3 SAUV.
 - 8 boxes d'accueil pour le Circuit Long.
 - 3 boxes d'accueil pour le Circuit Court.
 - 8 lits d'UHCD.
 - 1 salle de radiographie numérisée au sein du SAU.
 - 2 échographes.
- Présence quotidienne d'une Équipe de Coordination Gériatrique d'Urgence (ECGU).
- Une culture de l'Hospitalisation à Domicile (HAD).
- Une relation ville - hôpital avec procédure de refamiliarisation à partir du SAU vers les permanences médicales du bassin.

Le Centre Hospitalier de Martigues :

- Est constitué de secteurs MCO, psychiatrie et SSR.
- Offre un capacitaire d'aval d'environ 510 lits au total dont :
 - 12 lits de réanimation.
 - 6 lits d'USIC.
 - Une maternité niveau 2B avec service de Pédiatrie et unité de Néonatalogie.
- Regroupe les spécialités suivantes :
 - Pédiatrie avec unité de néonatalogie (1 Pédiatre sur place H24)
 - Médecine Interne
 - Hématologie
 - Maladie Infectieuses
 - Endocrinologie
 - Gériatrie

- Pneumologie
- Cardiologie avec USIC de 6 lits (1 cardiologue sur place H24)
- Gastro-Entérologie
- Néphrologie avec unité de Dialyse
- Chirurgie Viscérale
- Chirurgie Orthopédique
- Chirurgie urologique
- Chirurgie ORL et stomato
- Gynécologie-Obstétrique avec maternité de niveau 2B (1 gynécologue obstétricien H24 sur place)
- Psychiatrie (1 psychiatre H24 sur place)
- Radiologie avec 2 scanners et 1 IRM
- Biologie Médicale (1 biologiste H24 sur place)
- Réanimation avec unité de 12 lits (1 Réanimateur H24 sur place)
- Urgences - SMUR

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : Mme BELAADI JANETTE ✉ janette.belaadi@ch-martigues.fr ☎ 07 86 43 58 62



UNE MÉDECINE
PRÉVENTIVE, PRÉDICTIVE, INTÉGRATIVE

HYGÉE

NOUVELLE ACROPOLE DE SANTÉ



©Will Architecture – Jusserand&Partners Architectes – Jeudi Wang

DES PÔLES DE SANTÉ NOUVELLE GÉNÉRATION dans votre région



ENGAGÉ DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES SUR L'APPROCHE DE LA SANTÉ INTÉGRATIVE, **ALAIN TOLEDANO** NOUS EXPLIQUE COMMENT LE GROUPE HYGÉE SANTÉ RÉPOND AUX ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE DE DEMAIN !

Quels sont les facteurs d'attractivité qui permettraient aux professionnels de la santé d'exercer plus confortablement au quotidien et apporteraient une réponse au problème du recrutement des professionnels ?

A. T. : Les services proposés aux professionnels de santé doivent prioritairement être réfléchis pour leur libérer du temps médical avec un secrétariat et un coordinateur des parcours qui sont indispensables au sein des établissements de santé.

Les temps ont changé et les professionnels de santé veulent aussi profiter de leur vie, des enfants, des amis, des loisirs. En ce sens, tout service facilitateur ou apportant un support de confort au quotidien est un facteur puissant de séduction. En plus de ne plus travailler isolé, un professionnel en bonne santé, au sein d'une belle structure de soins coordonnés, est un professionnel qui soignera bien son patient.

Comment la prévention peut-elle agir sur les indicateurs de la santé maintenant et pour les années futures ?

A. T. : La santé ne devrait pas être le sujet de préoccupation des personnes une fois qu'elles sont malades. La santé doit être un mode de vie, depuis le berceau et tout au long de sa vie.

La prévention, par des bilans prédictifs et des programmes adaptés et sur mesure, permet d'accompagner les personnes dans des parcours de soins, de vie et de santé et d'anticiper, si besoin l'apparition de la maladie ou les complications lorsque celle-ci est déjà présente.

La prévention est le levier le plus puissant pour maintenir le bon niveau de santé des personnes aujourd'hui et pour les générations à venir ■

HYGÉE ACROPOLE, les pôles de santé nouvelle génération

Les Acropoles de Santé se différencient des établissements de santé traditionnels : un accompagnement total des professionnels de santé pour qu'ils puissent consacrer toute leur énergie aux patients.

Et ça change tout.

Cet accompagnement se matérialise par :

- Un coordinateur qui gère les parcours de soins des patients, dans et hors de l'Acropole
- Un service de décharge administrative
- Une proposition de services et de confort : conciergerie, crèche, restaurant...

Nos Acropoles de Santé vous accueillent en tant que locataire ou investisseur : médecins, professionnels du paramédical, praticiens d'interventions non médicamenteuses, entreprises spécialisées dans la conception de plateaux techniques...

hygee-sante.com

RÉUNIONS
D'INFORMATION
EN RÉGIONS :

Octobre
Novembre
Décembre

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PROJET D'ACROPOLE DE VOTRE RÉGION, CONTACTEZ-NOUS :

Mail : p.dubar@hygee-acropole.com

Tél : 06 14 29 74 16



**3 QUESTIONS
À EDMOND
MANOPOULOS,
FONDATEUR
DU GROUPE
HYGÉE SANTÉ**

Pourquoi avoir fondé le Groupe HYGÉE Santé ?

Edmond Manopoulos : Face à un système de santé en tension, nous avons souhaité renouveler le modèle en faveur des professionnels de la santé mais aussi des usagers.

Comment accompagnez-vous les professionnels de la santé ?

Edmond Manopoulos : Suite aux nombreuses réformes, à l'explosion de la démographie et du vieillissement de la population, les ressources humaines viennent à manquer. Alors nous proposons un accompagnement sur-mesure à chaque professionnel de santé pour lui permettre un meilleur équilibre vie privée – vie professionnelle. Aussi nous favorisons la collaboration transdisciplinaire en réduisant au maximum la charge administrative pour valoriser la plus-value des professionnels de la santé.

Quelle est votre philosophie côté patients ?

Edmond Manopoulos : Nous souhaitons remettre le patient au cœur du système de santé en lui permettant l'accès à des parcours de soins, de santé et de vie dans des prises en charge globales en tenant compte de son individualité pour le rendre auteur et acteur de sa santé. Il est urgent, de ne plus attendre d'être malade pour prendre soin de soi !



**HYGÉE
SANTE**